**Propos introductifs**

* **Philippe Thomas, délégué général de Zanzan Films**

« Bonjour. Tout d'abord, pour les personnes qui ont besoin d'une boucle, vous pouvez lever la main. Apparemment, personne…

Bonjour à tous. Pour des raisons évidentes, vous allez vite comprendre, mon propos sera court, transcrit et interprété par Pascal Di Piazza, je le remercie et je ne souhaite pas l'épuiser si tôt… Je vous remercie de votre présence, ainsi que tous les camarades organisateurs et partenaires de cette journée.

La journée sera ponctuée par des constats, des témoignages, des questionnements, des échanges, des échanges de pratiques autour de la question de l'accessibilité à la culture, stricte nécessité d'égalité et de justice. En effet, rien n'est inné, me semble-t-il. La transmission du savoir, l'éducation, et par conséquent l'accès à la culture, peu importe la forme, aussi infime soit-elle, participe à l'émancipation du citoyen. L'art forme également la personnalité. Car il questionne, interroge, exige et transmet le pouvoir de questionner. S'interroger, c'est la possibilité de voir sa vision du monde danser sur la ligne ténue de l'imaginaire. Alors qu'est-ce que le fameux vivre ensemble ? »

•

* **Marilyne Lair, directrice du Collectif des Festivals**

« Bonjour à toutes et à tous. Quand Philippe Thomas et Zanzan Films nous ont contactés pour nous demander si ça nous intéressait au Collectif des festivals d'organiser une journée régionale sur le handicap, on a assez vite répondu présent… C'est un sujet sur lequel on travaille depuis longtemps et qui est essentiel quand on accompagne les festivals et les acteurs culturels dans le développement durable et solidaire de repenser à chaque fois la question de l'accessibilité. Est-ce que tout le monde arrive à participer, à être informé comme il le souhaite, à contribuer comme il le souhaite aux propositions artistiques et culturelles du festival ou d'une programmation ?

C'est un sujet qu'on a travaillé de diverses façons : on a fait beaucoup de formations, on a construit une méthodologie d'audit sur un festival pour prendre en compte l'ensemble des handicaps et se poser la question de comment mieux travailler en intégrant toujours en priorité les associations des personnes concernées ; pour répondre à cette nécessité, nous avons mis en place un site Internet (que l'on retrouve sur le site générique du Collectif des festivals), dédié aux acteurs culturels et handicaps… Des acteurs culturels qui travaillent la question du handicap, des acteurs du handicap qui peuvent répondre à la problématique des attentes des acteurs culturels. Vous y retrouverez, un long panel de structures qui peuvent être des futurs partenaires.

Nous mettons également régulièrement à jour, il y a aussi des ressources régulières mises en ligne sur notre site Internet. Pour nous, c'était important de répondre présent pour la journée d'aujourd'hui. On a construit, je vous remercie beaucoup, Philippe et Franck, d'avoir beaucoup assumé ces dernières semaines. On a construit ensemble un programme qui, j'espère, vous donnera des ailes pour travailler et approfondir le sujet. Merci. »

•

* **Franck Vialle, directeur de Films en Bretagne**

« Je vais être le dernier à parler. Je vais être un peu plus long parce que je vais faire le déroulé de la journée. Je vais lire parce que j'ai écrit à 2, avec Philippe qui est rentré dans mon cerveau. J'essaye de me faire sa voix aussi avec ce mot.

Bonjour à toutes et à tous. Je suis Franck Vialle, directeur de Films en Bretagne, l'Union des professionnels de l'image, tous métiers confondus, en Bretagne. Sur le papier, nous ouvrons pour l'audiovisuel et le cinéma, pour la mise en avant d’initiatives bretonnes, en Bretagne et ailleurs. Nous ne sommes pas à proprement parler engagés sur les questions Culture & Handicap. Nous ne sommes pas franchement habitués, encore moins spécialistes ou experts. Mais le monde change, la société doit changer, tout du moins évoluer, et nous avec. Notre point fort, c'est une intime conviction que la culture, la création et les échanges peuvent changer le monde. J'aime à me dire que si l'industrie du cinéma est parvenue à faire vendre des cosmétiques, tous les courants de la mode, des cigarettes... elle doit également être capable de vendre des choses bien plus positives pour l'humanité. La culture et ses récits, toutes les histoires que les créateurs et les créatrices racontent, sont ce qui peut faire le ciment d'une société plus juste, plus égalitaire, plus inclusive.

Tout cela pour dire que, en ce qui me concerne, une journée comme celle-ci est également une journée pour apprendre. Pour apprendre à connaître, pour apprendre à se connaître, pour apprendre à échanger avec des réseaux que nous connaissons souvent mal, nous les acteurs culturels. Une journée pour nourrir la pensée, aussi. Une journée pour déplacer des points de vue que l'on a souvent tendance à reproduire par habitude. De ce point de vue, la préparation de cette journée a été une expérience en soi.

Alors que s'ouvre cette journée, je tiens à remercier très sincèrement Isabelle Chardonnier, Claire Gasparutto pour le soutien à ce projet, pour la confiance dont elles ont témoignée à Films en Bretagne comme porteuse de cette initiative aux côtés de Zanzan Films et le Collectif des festivals. Également, la ville et l'agglomération de Lorient pour les mêmes raisons. Parce que je me plais à croire et à redire à quel point la confiance est à la base de tout. La confiance, c'est également le mot qui convient pour remercier Philippe Thomas, Arnaldo Baltazar et Aurélie Chasles avec qui nous avons construit cette journée. Nous sommes allés jusqu'au bout. Nous avons relevé le défi de cette journée, largement au-delà des moyens qu'il faudrait, mais avec « l'énergie positive des dieux » pour reprendre un titre de film que j'aime bien.

Travailler à leur côté, c'est être parfois la voix et les bras. Les yeux, aussi. Mais pour que la confiance demeure intacte au long cours. C'est être leur voix, leurs bras et leurs yeux. Je les remercie chaleureusement de m'avoir confié cela.

Il n'y a pas de violon dans ces remerciements, Philippe déteste ça. Comme il le dirait lui-même avec malice, vous l'imaginez jouer du violon ? Il y a juste une histoire, une relation, un champ de possibles. C'est aussi, et peut-être surtout, ce que nous avons voulu initier aujourd'hui à la mesure de nos moyens modestement. Je remercie ceux qui ont rejoint cette aventure avec tout l'enthousiasme qu'il fallait. Mon équipe, Caroline, Julie, Lubna, Stéphanie, Hélène Pravong dont l'enthousiasme n'a d'égal que sa capacité à mobiliser, Pascal Di Piazza qui s'est très tôt engagé dans notre projet, Marie Diagne dont vous découvrirez le talent en fin de journée.

Aujourd'hui, nous vous invitons avant tout à vous rencontrer, à faire connaissance, à découvrir les participants, ce qu'il est, ce qu'il fait, les questions qu'il se pose. Nous savons tous que notre sujet est difficile, que nous avons tous traversé des difficultés, que nous aimerions tous que cela avance plus vite et plus grand. Aujourd'hui, essayons d'apprendre des expérimentations de chacun et chacune justement pour avancer.

Concernant la matinée :

* Nous commencerons avec une conférence inaugurale d'André Fertier et Myrha Govindjee, intitulée ***"Citoyenneté culturelle et handicap : enjeux et perspectives"***. L’objectif : inscrire cette journée dans un cadre précis et une perspective de citoyenneté et d'égalité…
Alors que les questions de transitions sociales et écologiques sont au cœur des débats de politique publique, il nous semblait essentiel de situer les fondamentaux à leur juste place.
* Ensuite, Pascal, ici présent, nous proposera un court atelier d'initiation langue des signes pour apprendre quelques mots.
* Suivra une table ronde, mais je préfère parler de conversation ouverte avec nos invités : **Aurélie Chasles**, consultante FALC (Facile à lire et à comprendre), **Gaëtan Deschamps**, auteur, parolier, musicien, **Juliette Monnier**, qui travaille pour Culture Relax que vous découvrirez si vous ne connaissez pas, **Christian Ryo**, directeur du festival de Douarnenez, **Thierry Seguin**, directeur de Centre National de Création Adaptée, **Sandrine Thépot**, qui travaille au Temps du regard et **Emmanuel Têtedoie**, de la ville de Lorient… Au travers de leurs témoignages, des questions qu'ils se posent quant à la relation Culture & Handicap, nous souhaitons pouvoir cadrer pour tirer les fils rouges des ateliers de l'après-midi.

Durant toute la matinée, Le Messageur permettra aux sourds et malentendants de suivre les débats via leur télétranscription sur les écrans de cette salle. Un dispositif de boucle magnétique est également mis en place dans l'espace signalé. Et enfin, les débats et les interventions seront signés par Pascal Di Piazza. Je remercie d'ores et déjà les intervenants de ne pas chevaucher leur prise de parole pour permettre aux différents dispositifs de suivre sereinement les échanges.

De même, j'invite l'ensemble des participants à cette journée d'interagir avec la conversation au gré des échanges. Merci, néanmoins, de veiller à des interventions et des questions courtes pour que la parole circule. Nous prévoyons une pause déjeuner pour 13h avec un buffet qui vous sera proposé dans cette salle. Vous avez déjà repéré l'endroit, j'imagine !

Concernant l'après-midi :

* Nous démarrerons en découvrant les prestations musicales de **Gaëtan Deschamps**…(Il est invité à la table ronde ce matin). Nous vous invitons à découvrir son univers aussi bien littéraire que musical en vidéo, accessible via les dispositifs mis en place le matin.
* L'assemblée se réunira ensuite par groupes de travail pour 1heure - Vous êtes toutes et tous normalement inscrits dans des groupes de travail. Le numéro et le nom du groupe sont signalés dans 4 espaces de cette même salle. Ceux qui ont besoin d'aide pour trouver leur chemin peuvent se signaler. Il s'agira de travailler les différentes thématiques évoquées lors de la table ronde. Je remercie d'ores et déjà les 4 groupes de définir un animateur ou une animatrice, un rapporteur ou une rapporteuse. À ce stade, Hélène Pravong se propose d'animer le groupe 3 "Accès à la participation culturelle en tant qu'artiste ou intervenants professionnels en situation de handicap", mais tout est ouvert. Chaque groupe devra également nommer un rapporteur ou une rapporteuse. Les membres de l’équipe de Films en Bretagne se répartiront par groupe pour en assurer le secrétariat. À l'issue de cette journée, nous prévoyons un travail de restitution.

Concernant l'accessibilité des différents groupes de travail, nous ne sommes pas en mesure de mettre le dispositif de compensation sur tous les groupes. En revanche, il y a 2 possibilités. Pascal est avec nous pour signer. Il faudra veiller à pouvoir échanger sereinement dans l'entraide cet après-midi, que chacun fasse bien attention à ce que chacun trouve sa place dans les groupes de travail. En tout état de cause, dans les propos, il y a également la voix de Philippe parce que c'est un sujet sur lequel nous avons longuement échangé. Nous organisons cette journée en fonction de nos moyens. Nous ne sommes pas magiciens, malgré notre bonne volonté et notre énergie. Nous souhaitons néanmoins que cette journée soit à l'image d'un monde plus solidaire, dans lequel la bienveillance se traduit par le geste. La loi est la loi. L'accessibilité est une question de droit fondamental, notamment pour les services publics. Nous prenons notre part de responsabilité quant à faire les premiers gestes. J'en ai fini. Je laisse la parole à André Fertier et Myrha Govindjee pour cette conférence inaugurale. Merci ».

• • •

**CONFÉRENCE INAUGURALE
«**« **Citoyenneté culturelle et handicap : enjeux et perspectives** »

* **André Fertier, essayiste, compositeur et interprète, Président de Cemaforre**

« Bonjour à toutes et à tous.

Merci beaucoup pour cette possibilité d'échanger et de se rencontrer. Merci aux organisateurs, aussi, et à leurs partenaires. Et merci surtout, je dirais, de cet état d'esprit… Souvent, on affiche un état d'esprit qu'on ne voit pas incarné dans les actes… Dans l'ouverture de cette rencontre aujourd'hui, on voit déjà que l'état d'esprit est incarné dans les actes avec les dispositifs en termes d'accessibilité.

C'est essentiel !

… Même si ça ne se voit pas tellement, je suis presque aveugle. Je n'ai plus de vision centrale. J'ai passé une partie de ma scolarité à l'Institut national des jeunes aveugles. Mais ce n'est pas du tout ce qui m'a amené à m'engager sur les sujets de l'accessibilité et des droits culturels. En ouverture, j'aimerais vous signaler que tout à l'heure, je donnerai la parole à Myrha Govindjee, directrice de Cemaforre, pour dire quelques mots sur l'accessibilité culturelle.

Néanmoins, je vais ouvrir sur les enjeux concernant la participation à la vie culturelle. Ils sont très nombreux et, en général, je crois qu'on ne les mesure pas très bien…

Il y a d’abord, un enjeu éthique : Aucun être humain ne peut être défini par ses données biologiques et réduit à celles-ci. Ce n'est pas possible, ce n'est pas tolérable, et pourtant, c'est toléré ! J'ai en effet rencontré beaucoup de personnes qui finissent isolées à domicile ou dans certaines institutions : elles n'ont accès à aucune nourriture culturelle, à aucune activité culturelle tant réceptive que participative… Uniquement des soins de nursing. Il y a là un enjeu éthique considérable !

Et l’enjeu éthique est également pour nous, parce que ça nous concerne tous.

J'aimerais aussi rappeler, à propos des personnes qui sont considérées au regard de leurs données biologiques, cette parole de Charles Gardou dans son livre ***La société inclusive*** : *« Soignés par tous, ils peuvent mourir de n'exister pour personne* »… Mais, exister, c'est de fait que l'on puisse vivre, s'exprimer, participer à la vie culturelle. Il s’agit donc d’un enjeu de dignité.

Un enjeu aussi… mais je ne vais pas les mettre dans une logique de priorité… mais on n'en parle pas assez souvent, de déontologie professionnelle. Cela concerne beaucoup de catégories de professionnels, bien sûr, et notamment les artistes : en tant qu'artiste, je peux exister depuis une quinzaine d'années, je continue à composer, à faire de la musique, à produire des disques et des enregistrements… mais pendant une quinzaine d'années, je peux avoir tourné et avoir été « totalement lamentable » dans la mesure où je n'aurais eu aucune déontologie professionnelle… parce que je n'en ai rien eu à foutre de réfléchir ou de voir que les scènes des maisons de culture, des théâtres municipaux, ne sont pas accessibles aux personnes en fauteuil roulant ! Finalement, quand j’ai vu des groupes de personnes handicapées qui partaient 30 minutes avant la fin, je ne me disais : *« Tiens, il y a 30 personnes qui se font chier à mon concert* »… alors qu’en réalité, ce sont les horaires des accompagnants qui ne correspondent pas aux horaires des spectacles… C'est vraiment un enjeu de déontologie professionnelle !

Bien sûr, il y a également un danger de cohésion sociale : vivre ensemble, le lien social, l’enjeu de lutte contre l'isolement, bien sûr… Un enjeu de droits, aussi.

Je vais développer la question des droits culturels, parce qu’il faut parler de ce qu'est la « citoyenneté culturelle », je vais dire pourquoi. Je me suis beaucoup impliqué sur ce sujet, notamment parce que j'ai constaté bien des dérives partout, tant au niveau international qu’en France, sur la manière dont on transmet ce que sont les droits culturels - et même dans le cadre de formations (parce qu'il y a des formations sur les droits culturels).

En effet, il y a une tendance à réduire les droits culturels à une dimension identitaire, de mettre l'accent fondamentalement sur « le respect des identités culturelles ». C’est vite oublier que les droits culturels, c'est surtout le rappel qu'on fait partie de la communauté humaine, et ce avant même de faire partie de telle ou telle communauté. C'est aussi fondamentalement le droit de tout le monde à pouvoir participer librement à la vie culturelle… Finalement, à force de mettre l'accent sur les identités culturelles, nous en arrivons à susciter des crispations identitaires et à en oublier toutes les problématiques d'accessibilité culturelle.

Je remarque par ailleurs que, sur les démarches de droit culturel, on ne parle même pas de service public !

L'autre dérive, c'est qu'on laisse à penser que les droits culturels seraient une sorte de philosophie sans portée juridique… Alors qu'il faut repérer, au niveau international, européen et national... de fait, des textes purement déclaratifs, d'autres qui sont contraignants, qui obligent les gouvernances, qui obligent les adjoints à la culture, le chef de l'État, la ministre de la Culture. Je dirais que pour parler de la citoyenneté culturelle, peu importe les pays, d'ailleurs, la citoyenneté culturelle repose sur un socle de droits justiciables, qui sont contraignants, qui sont inscrits dans des textes du droit international.

Certains textes sont contraignants, je citerais le Pacte International relatif aux Droits Économiques, Sociaux et Culturels (PIDESC) qui a repris des articles de la Déclaration des Droits de l'Homme, notamment l'article 27 - mais il faut avoir à l'esprit que la Déclaration des droits de l'homme, c'est déclaratif, alors que l'avantage du PIDESC, on peut le reprendre pour défendre ses droits dans certaines instances.
Au niveau européen, la Convention européenne des Droits de l'Homme a rendu contraignants certains articles de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme. C'est un texte de référence important.
On oublie trop souvent que la citoyenneté culturelle repose en France sur des textes à très forte portée juridique puisqu'ils font partie du bloc de constitutionnalité : avec le préambule de la Constitution, la Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à la culture - c'est un engagement qui est constitutionnel !

Un autre aspect extrêmement important, qui n'est pas suffisamment connu, voire très peu connu par les responsables de la culture eux-mêmes, c'est que la notion des services publics de la culture… Ce n'est pas juste une idée comme ça. NON ! Cette notion a été reconnue dans un cadre juridique qui date de 1983, dans ce que l'on appelle une « construction jurisprudentielle du Conseil d'État ».

Tout cela peut paraître « intello » ou théorique… Mais c'est extrêmement important !

Aujourd'hui, quand un directeur ou une directrice de maison d'accueil spécialisée (MAS), un directeur ou une directrice d’établissement d'hébergement pour personnes âgées (EHPAD), en a marre de ne pas bénéficier d'un accès égal à la culture pour ses résidents, il faut qu'il connaisse ces outils : « Où on en est des droits culturels ? Est-ce juste une philosophie ? Il faut peut-être se mettre autour de la table pour construire l'effectivité des droits culturels ! ».

Je pense que c'est extrêmement important.

Aujourd'hui, même si notre service public de la santé est plus que fragilisé, le « droit à la santé », c'est bien un droit à la santé. Le droit à l'école, à la scolarité, tout le monde sait que c'est un droit. Même si on a vu beaucoup de familles de personnes handicapées obligées de saisir les tribunaux pour faire respecter ce droit, elles ont toujours gagné… Elles n'ont pas réellement gagné, parce que si elles ont parfois gagné de l'argent, il reste néanmoins beaucoup à faire pour que le « droit à l'école » soit effectif.

Mais on sait que c'est un droit justiciable. Ce n'est pas une philosophie.

Le droit à la culture, c'est pareil. Ce n'est pas juste une philosophie. C'est un point qui me semble particulièrement important pour évoquer - parce qu'on est quand même sur une rencontre qui touche au handicap – les droits culturels… même s'il ne faut jamais croire qu'il y a des droits culturels spécifiques pour les personnes handicapées.

Les textes qui sont spécifiques aux personnes handicapées, les textes législatifs (et nous en avons un peu marre parfois - je suis handicapé moi-même et même si je ne l'étais pas, j'en aurai aussi marre ! - on a comme l'impression que c'est « une » race à part), sont simplement des textes de loi qui rappellent que les personnes handicapées, comme tout être humain, ont des droits culturels…

Je citerai 2 ou 3 textes, que vous connaissez sans doute tous :

* **La convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées qui a été adoptée en 2006 et ratifiée par la France en 2010, et dont l'article 30 qui porte sur les activités culturelles, récréatives et le sport :** les États doivent prendre toutes les mesures nécessaires, au titre des « droits de créances » qui exigent que l'État se mobilise et mette des moyens à la disposition des citoyennes et des citoyens pour que le droit soit effectif. Cet aspect-là est très important. Le principe qui est donné dans la convention de l'ONU, et dans cet article 30, on le retrouve dans la loi handicap qui porte le nom d'Égalité des Droits et des Chances, participation et citoyenneté des personnes handicapées.

Ce qui est écrit est que les personnes handicapées doivent pouvoir participer à la vie culturelle comme les personnes valides ou, à défaut l'accès à la culture doit se faire avec une égale qualité d'usage - cela veut dire qu'ils ne peuvent pas se voir une porte fermée. Ils ne peuvent pas non plus se voir proposer un éducateur ou un aide-soignant au lieu d'un professeur de musique ou d'un professeur de danse, s'ils ont envie de faire de la musique ou de la danse. Parce que ce ne serait pas l'égalité d'usage. Ils ne peuvent pas non plus se voir proposer, comme ça se fait dans certains conservatoires, un musicothérapeute qui n'est pas diplômé comme un enseignant de musique pour accéder à l'enseignement de la musique. Ce n'est pas l'égalité d'usage. Ce n’est pas en accord avec les grands principes de ces textes — la non-discrimination, et l'égalité de traitement.
Si tout ça peut paraître un peu abstrait, il faut que ce soit pris en main comme des outils pour revendiquer tous ensemble le fait de vivre dans un pays d'État de droit culturel pour tout le monde. La citoyenneté culturelle, c'est aussi, et c'est un point particulier, qui différencie de l'idée de politique publique de la démocratisation culturelle instaurée par Malraux, ni de démocratie culturelle qui parle du fait de prendre en compte les cultures émergentes, on dit le mouvement du bas vers le haut et pas uniquement le mouvement du haut vers le bas.
* **Mais dans la citoyenneté culturelle, il y a une autre dimension très essentielle au cœur de la convention de l'ONU et de la loi handicap de 2005 qui est la notion... vous connaissez sans doute le slogan des personnes handicapées en France et au niveau européen : « Rien pour nous sans nous »…** c'est de pouvoir participer à l'élaboration des politiques culturelles et à leur contrôle… Comment un adjoint à la culture dans une ville pourrait construire une politique culturelle en cohérence avec les droits culturels s'il ne réunit pas autour de la table des personnes qui peuvent représenter suffisamment la diversité d'une population, et pouvoir avoir l'expression des besoins particuliers de chacun, qui peuvent être des besoins très spécifiques ?
Une personne aveugle, une personne autiste, une personne sourde, une personne tétraplégique, une personne âgée avec Alzheimer... Ça nécessite autour de la table les personnes elles-mêmes, les personnes qui les représentent parfois. Il faut faire attention. Il ne faut pas uniquement des personnes qui les représentent. Cette dynamique de co-construction est nécessaire.

Dans le concept de la citoyenneté culturelle, il y a cette notion de participer à la construction des politiques qui les concernent pour la culture.
* Un dernier point sur cette définition de la « citoyenneté culturelle » qui est indissociable du statut de « citoyen », **c'est aussi que la citoyenneté culturelle est consacrée par des exigences réglementaires, avec un aspect contraignant sur le plan juridique, d'accessibilité :** il y a beaucoup de textes au niveau européen et national qui posent des exigences en termes d'accessibilité, et notamment un… Pour illustrer mon propos, je vais vous raconter une anecdote…

Ça a eu lieu il y a 4 ou 5 semaines… Quelqu'un que je connais bien, qui est référent handicap dans un grand conservatoire, forme depuis des années, des référents handicap et m'envoie un SMS : « André, je suis un peu dans la merde : la directrice d'un grand conservatoire me dit que la loi handicap de 2005 dit qu'il faut que les personnes handicapées aient accès à tout, mais une loi, on n'a pas à l'appliquer sans décret ». Il me dit qu'il ne sait pas, qu’en plus, la directrice a fait cette déclaration en conseil d'administration. Il y a bien un décret de 2006 qui ne concerne pas que le service public, il concerne tous les ERP qui doivent être accessibles pour les personnes handicapées, aussi bien le bâti, que les prestations proposées - les prestations doivent être accessibles comme pour les personnes valides ou, à défaut, présenter une égale qualité d'usage… Cette directrice de conservatoire doit savoir que les prestations de conservatoire, c'est un cours de musique, un cours de danse, des auditions, des spectacles, des concerts… Elle n'a absolument pas le droit de fermer la porte. Sur le plan de la loi, ce n'est pas possible. Qu'elle se sente en difficulté pour préciser ce qu'est un cours de danse accessible à une personne tétraplégique, je respecte qu'elle se sente en difficulté là-dessus. Mais elle n'a pas le droit de fermer la porte.
Si elle se renseigne, elle découvrira que quelqu'un de tétraplégique aux États-Unis est danseur professionnel. Une personne née sans jambes danse sur la plupart des opéras, y compris à la biennale de Londres. C'est ce qui m'a enthousiasmé dans mes engagements aussi !
On peut toujours, peu importe le niveau de handicap, construire un environnement capacitant qui fait que la personne pourra accéder à une grande diversité de pratiques artistiques, même les personnes qui peuvent juste bouger l'index.
On ne pourra pas toujours faire exactement ce qu'on veut - par exemple, on ne pourra peut-être pas jouer du violoncelle -, mais, et je cite cet exemple parmi d’autres, au conservatoire de Turin en Italie, une personne tétraplégique a pu, grâce à un harmonica avec une interface connectée à un ordinateur, jouer dans un orchestre de chambre du violoncelle grâce à cet harmonica. Il a eu à égale qualité de chance et d'usage, des cours de musique et de solfège comme il avait envie d'en avoir. Ce que je dis, c'est que tous les textes réglementaires sur l'accessibilité viennent comme des outils qui permettent de consacrer cette citoyenneté culturelle et de la rendre effective.

Je vais laisser la parole à **Myrha Govindjee** pour qu'elle rappelle les grandes lignes de ce qu'est l'« accessibilité universelle », « l'accessibilité culturelle ».
Elle va vous le présenter mieux que moi… »

• • •

* **Myrha Govindjee, directrice de Cemaforre**

« Bonjour à tous,

Rassurez-vous, il va revenir… Il est très bavard…

Pour situer, c'est un peu difficile d'entrer en communication avec vous après le passage d'André Fertier. Toutefois, j'avais envie de situer qui est Cemaforre - j'en profite parce que j'ai le micro… Cela m'amènera à parler de l'« accessibilité culturelle », comment nous l'avons abordée et comment nous la traitons.

**Cemaforre** est un centre national de ressources pour l'accessibilité culturelle créé en 1985 : nous nous situons au plan national, mais nous avons un rayonnement aussi bien au niveau international qu’au niveau local. Nous avons pour mission d'informer via un portail Internet, via des rencontres, via notre participation à des événements de sensibilisation, via un travail éditorial… ce sont là autant d’outils dont peuvent s'emparer les professionnels pour pouvoir rendre « accessible » la culture - au sens large des thématiques, la musique, le théâtre, etc. Nous l'avons beaucoup fait pour la danse, André en a parlé…

La mise en réseau des acteurs est également un volet très important pour Cemaforre. C'est comme ça qu'on peut travailler de concert, en concertation, en co-construction aussi. Et puis c'est une façon aussi de prendre connaissance de ce qui a pu être fait par ailleurs, au-delà de son propre territoire, de permettre d’imaginer de travailler ensemble parce qu’il existe déjà des éléments qui peuvent se rapprocher entre les différents projets, qu’il est possible d’en tirer des enseignements, aussi bien des bénéfices que des échecs…

C'est une façon aussi de pouvoir, comment dirais-je... la mise en réseau contribue à la construction de projets, mais aussi à des politiques. Et aussi, à la participation des personnes en situation de handicap, des personnes âgées en perte d'autonomie. C'est un volet qui compte beaucoup pour Cemaforre. C'est aussi notre cible, si je puis dire, pardonnez-moi le mot : c'est la défense des droits et la promotion des droits culturels des personnes handicapées, des personnes âgées en perte d'autonomie, des personnes qui sont hospitalisées et malades.

C'était pour vous situer un peu l’« accessibilité culturelle »… Je résume très rapidement…,

Cemaforre est donc un centre national de ressources pour l'« accessibilité culturelle ». Ce que cela signifie…

À travers les axes que je viens de vous décrire, de nos corps de métier, vous pouvez peut-être l'imaginer, il s'agit de pouvoir traiter toutes les barrières qui peuvent s'ériger et permettre de satisfaire une envie, une attente, un besoin de culture.

De quelle façon est-ce que l'on peut approcher ces barrières ?

Comment peut-on agir sur ces barrières ? C'est important. Éradiquer les barrières physiques, sensorielles, mentales, tarifaires, moteurs... Comment peut-on agir sur l'élimination de ces barrières ou tenter de réduire le plus possible les difficultés et les obstacles qui sont présents ou qui pourraient survenir ?

« L'accessibilité culturelle » est un outil conceptuel dont on peut s'emparer pour pouvoir travailler ensemble sur ces registres. Les barrières sensorielles, mentales, physiques, moteurs, tarifaires...

Nous avons un schéma avec une personne en fauteuil roulant et qui a envie de danser… Nous avons pris en considération cette « accessibilité culturelle » pour pouvoir traiter toutes les dimensions à prendre en compte pour pouvoir satisfaire son envie culturelle, et avons travaillé la question de l'information : Comment peut-on informer cette personne ? Comment peut-on l’accompagner ? Parce qu’il faut s'organiser pour pouvoir aller danser, c'est aussi un des points qui est important l'accompagnement humain, l'aide humaine… Quelles sont les modalités de sortie (sortie culturelle) pour arriver jusqu’au lieu qui va accueillir l'activité ? Comment informer ce lieu d’accueil ? Et ce lieu, que va-t-il mettre en œuvre ?

Parfois, il n'y a besoin de ne rien faire.

Concernant les aides techniques… Aujourd'hui, il y a la boucle magnétique, par exemple… Il y a aussi un événement qui se déroule de plain-pied et qui nous permet à toutes et tous de nous déplacer… En termes de mobilité aussi, il y a la voirie. On fait attention à tous ces éléments : est-ce que j'ai des informations sonores, visuelles qui vont me dire où je me trouve ? Si j'ai un pépin, est-ce que sur mon téléphone portable, si j'en ai un, est-ce que j'ai une application qui me permet de prendre connaissance des éventuelles déviations ou des retards ? Comment je me déplace ? Comment je me retrouve ?

Sur le point des aides techniques, je ne vais peut-être pas trop développer… vous avez aujourd’hui une table-ronde et des ateliers, je crois que vous avez beaucoup de connaissances, je n'insiste pas là-dessus…

Quelques mots sur les lieux… J'ai évoqué que pour satisfaire l'envie de danser d’une personne en situation de handicap, les lieux ont quelques obligations à respecter. Ils doivent permettre que le public accueilli puisse bénéficier des propositions et des offres culturelles. À quel endroit est-ce que l'on permet à celui qui vient (mais aussi à celui qui ne peut pas venir dans ce lieu culturel pour X raisons, de santé ou éventuellement des problèmes de cadre bâti) d'accéder à l'offre culturelle ? Ou à une pratique artistique ou culturelle, selon le cas ? C'est aussi l'un des éléments sur lesquels il nous faut réfléchir. On doit se poser des questions et on doit réfléchir quels sont les modes opératoires possibles.

Voilà pour cette partie.

André a insisté sur la convention de l'ONU. Mais sur le plan européen et international, il y a aussi des directives qui incombent, parce que les États ont ratifié des protocoles ou des traités. Certaines directives de l'Europe touchent au numérique. Cela concerne l'information très largement. On doit s'y plier et faire très attention.

En France, il existe un référentiel général de l'accessibilité, le RGAA, qui vous donne beaucoup de critères pour pouvoir mettre en conformité les sites Internet et l'information. Pour tout ce qui est l'image, l'audiovisuel, les films… Tout support doit être doublé, sonore et sous-titré… Il y a aussi des référentiels qui existent.

L'autre aspect que je voulais vous exposer, en rapport avec les directives qui indiquent qu'il faut se mettre en conformité ou respecter tout un chacun pour qu'ils puissent participer à la vie de la cité et le plus aisément possible, est le **concept de « conception universelle » :** une société doit être construite pour tous et pas de manière « spécifique ».

Le téléphone portable ou les smartphones comprennent aujourd'hui les outils d'audiodescription ou d'augmentation du volume du son et/ou de contraste, si on a besoin d'agrandir la police de caractère pour pouvoir lire sur son téléphone. Ce sont des dimensions qui sont aujourd’hui intégrées dans un smartphone ordinaire ou disponible à l'usage pour tous.

Dans la « conception universelle », quand on parle d'accessibilité culturelle, cela n'empêche pas qu'il y ait des mesures spécifiques… Ce qui a été conçu pour tout un chacun — qu’il s’agisse d’un petit enfant, de quelqu'un qui ne voit pas bien, de quelqu'un qui n'entend pas bien — comment on va le savoir ? Comment est-ce que l'on peut répondre à son attente ou à son besoin et faire en sorte qu'elle puisse être incluse dans toute participation, dans toute réunion ? C'est aussi parfois par des mesures spécifiques que cela peut passer. Des tests, des regroupements, des expérimentations pour faire en sorte que nous puissions nous diriger vers le milieu ordinaire et participer comme tout un chacun.

Je risque d'être un peu trop longue. André, tu veux intervenir ?

Je n'ai pas parlé de la chaîne d'accessibilité des acteurs, de l'aide humaine.

• • •

* **André Fertier, essayiste, compositeur et interprète, Président de Cemaforre**

« Merci beaucoup… Comme Myrha, il faut avoir à l'esprit que l'accessibilité nécessite la mobilisation d'une chaîne d'acteurs et d'actions.

En tant que responsable d'un lieu culturel, on ne peut pas se contenter de dire qu'on a fait le job, que son lieu est accessible… Si on a un engagement citoyen, il nous faut interpeller les élus locaux, par exemple si les transports ne sont pas encore correctement accessibles et qu'en effet, il y a des personnes qui ne sortent pas des institutions dans lesquelles elles vivent.

Comment on fait pour que cette offre culturelle soit accessible pour tous ?

Pour les services publics, l'exigence de continuité du service public, d'adaptabilité, est normalement une garantie ! Cela doit donc être organisé. Cela n'est malheureusement pas effectif aujourd'hui pour la plupart des personnes qui sont dans des lieux un peu plus confinés… Même s'il faut favoriser au maximum les sorties culturelles, il faut aussi une continuité qui soit organisée au sein même des institutions…

Si je me suis impliqué sur la question de la citoyenneté culturelle… c'est un peu comme ce que l'on attend…

Aujourd'hui, dans la crise mondiale et la crise qui existe en France, on a le sentiment que la priorité n'est plus forcément à la transmission des savoir-faire, à la transmission des valeurs fondamentales et des droits… On a beau développer des savoir-faire sur l'accessibilité culturelle, si les responsables politiques et la plupart des responsables au niveau du sanitaire n'ont pas connaissance ou conscience que l'on doit vivre dans un État de droit culturel, les savoir-faire ne suffisent pas !

Je vais parler brièvement de la diversité des atteintes à la citoyenneté culturelle… Je les ai déjà évoquées… J'ai nommé des cas comme **l'exclusion culturelle absolue -** l'exclusion de personnes qui n'ont accès à aucune activité culturelle.

Mais il y a d'autres types de discriminations :

* dans certains secteurs, on a pris l'habitude, depuis des décennies, de confier la culture, si vous êtes âgés ou en situation de handicap, non pas à des professionnels de la culture, mais à des bénévoles, des travailleurs sociaux et des soignants. C'est un processus de discrimination qui n'est pas acceptable. Il faut arriver à remettre un peu d'ordre dans ces visions et ces manières de s'organiser au niveau de la société.
* schématiquement, en France, il y a deux catégories d'individus concernant les droits culturels… Les personnes qui ont accès à la culture dans le cadre du droit commun : si elles veulent aller prendre un livre à la bibliothèque, elles peuvent le faire, si elles veulent s'inscrire à un cours de guitare, elles peuvent le faire, si elle veulent peindre, dessiner, elles peuvent le faire, si elles veulent aller à un centre d'animation culturelle, elles peuvent le faire - c'est ce que l'on appelle accéder à la culture dans le cadre du droit commun… Et il y a une autre population qui n'a accès à la culture que dans le cadre de projets.
Dans certaines institutions, s'il n'y a pas un projet de création artistique, cette population ne découvrira peut-être jamais ce que c'est que la danse ou la musique. En termes de politique publique et d'accès à l'exercice de la citoyenneté culturelle, ça n'est pas acceptable ! Cela interroge les politiques publiques. Au niveau de certains fonctionnaires, les politiques publiques commencent... Cela ne permet pas aux personnes en situation de handicap d'accéder à la culture dans le cadre du droit commun. C'est un gros souci…
Si l'on prend l'exemple d'une institution médico-sociale, de l'accès à l'enseignement artistique, cela ne suppose pas d'avoir trois ou quatre cours de musique dans le cadre d'un projet défendu par la convention culture santé. Pour les personnes qui sont dans des services de longue durée dans des centres médico-sociaux, l'accès à l'enseignement artistique n'est pas organisé. La continuité de l'accès à l'enseignement artistique pour ces personnes dans le cadre des activités extrascolaires, ce n'est pas organisé.
On a vraiment une discrimination qui est sacrément violente. Donc il y a encore beaucoup à faire.

Pour conclure, je vais évoquer les hypothèses de solution…

Aujourd'hui, cette rencontre se situe dans un moment très particulier : le 6 novembre dernier, la Commission nationale culture handicap a rendu public ses engagements. Vendredi dernier, Aurore Bergé, avec une dizaine de ministres présents, a rendu publiques les grandes lignes du projet de loi « bien vieillir ».

Ce serait intéressant de jeter un œil sur les propositions pour la culture.

C'est assez important.

On constate qu'en effet, des deux côtés, pour le grand âge et pour les personnes handicapées, sans rentrer dans les détails, les ministres concernés ne se sont pas emparés de la problématique essentielle qui est qu'enfin, la société française organise la continuité et l'adaptabilité du service public. Il n'y a rien qui est prévu pour ça… Il y aurait pourtant plein de propositions à faire… Dans tous les cas, il faut une action forte au niveau national pour sensibiliser à la « citoyenneté culturelle », pour susciter une prise de conscience des atteintes à la citoyenneté culturelle que je viens d'évoquer, et à la gravité des conséquences.

Parce que les personnes qui vivent l'exclusion culturelle absolue connaissent par exemple des morts prématurées…

Nous lançons à l'occasion du 75e anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du 65e anniversaire de la Constitution française la « Marche pour la citoyenneté culturelle » ! Nous appelons à une mobilisation pour qu'il y ait une réelle prise en compte des droits culturels en France des personnes que l'on dit « vulnérables » - je n'aime pas cette expression ! Aujourd'hui, ce sont les ministres qui sont très vulnérables face aux exigences morales !

Comme le disait Victor Hugo : *« Ce sont les droits des faibles qui construisent le devoir des forts ».*

Il y aurait beaucoup d'autres choses à dire pour réunir les conditions de la co-construction… C'est ce que nous souhaitons faire à travers cette campagne.

Je voudrais aussi parler de la réflexion sur les métiers de l'accompagnement culturel dans le secteur médico-social pour qu'ils soient pleinement des partenaires des acteurs culturels.

Merci beaucoup. »

•

* **Arnaldo Baltazar, animateur de la journée :**

« On profite de leur présence pour poser des questions dans l'assemblée. Vous êtes invités à poser des questions »…

* **André Fertier, essayiste, compositeur et interprète, Président de Cemaforre**

« S’il y a des choses qui ne sont pas claires, ou des choses sur lesquelles vous n'êtes pas d'accord… Il ne faut pas hésiter à me rentrer dans le lard, ça me fera maigrir ! J'en ai besoin. Nous sommes là pour avoir le plaisir d'échanger, pour partager nos visions… Je vois mal, c'est un peu embêtant ! »

* **Question dans l’Assemblée**

«  C'est quand, la marche pour la citoyenneté culturelle ? »

* **André Fertier, essayiste, compositeur et interprète, Président de Cemaforre**

« On va la lancer le 10 décembre prochain… On va installer tout cela sur le site culture citoyenneté. On va inviter les personnes qui souhaitent collaborer. Nous avons commencé à le faire.
Ce serait l'idée aussi d'afficher le logo pour des organismes ou des individus engagés pour la citoyenneté culturelle.

De 2023 à 2025. Ça nécessite beaucoup de rencontres au niveau des bassins de vie, mais aussi aux niveaux régional et national… On va mettre à disposition « Mon carnet de la citoyenneté culturelle » dans lequel on rappelle les droits et les devoirs des citoyennes et des citoyens, mais aussi les obligations et les devoirs des gouvernants (un adjoint à la culture, notamment). En ayant en poche ce carnet, vous pourrez aller faire valoir vos droits à ceux qui trop souvent les bafouent. »

* **Question dans l’Assemblée**

« Quand on veut monter un spectacle et aller directement jouer dans les institutions, est-ce qu'il y a des aides qui sont allouées aux acteurs culturels pour cela en dehors des dispositifs de culture et de santé ? Et pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer, est-ce qu'il y a des moyens qui sont alloués ou est-ce que c'est une utopie ? »

* **André Fertier, essayiste, compositeur et interprète, Président de Cemaforre**

« Il y a beaucoup de solutions qui ne sont pas toujours connues. Je vais vous donner deux ou trois pistes. Par exemple, vous avez des artistes en résidence, des compagnies dans des centres nationaux chorégraphiques, ou des centres d'arts dramatiques nationaux (CDN)… qui ont dans leur cahier des charges pour obligation d'intervenir. Il y en a un certain nombre qui interviennent en milieu carcéral, dans les écoles spécialisées ou dans les EHPAD.

La question, c'est d'avoir une action de promotion et d'exigence… Nous avions beaucoup parlé de cela à la Mairie de Paris. Cela a été fait de manière pas très bien aménagée… Quand il y a des appels à projets dans le cadre d'une collectivité, et qu'il y a des financements pour les résidences d'artistes, au-delà des scolaires, il ne faut pas oublier les personnes qui vivent en institution et pour qui, du fait que la société n'est pas organisée correctement, rien n’est fait pour qu'il y ait plus de sorties culturelles.

Dans les appels à projets, il faut exiger un quota, pour que les artistes interviennent dans ce type d'institution.

Il y a différentes possibilités.

Au sein de la marche pour la citoyenneté culturelle, c'est l'une des questions centrales que l'on souhaite travailler. Cela implique un rééquilibrage des moyens et des fléchages financiers… Par exemple, les théâtres nationaux, quand ils accueillent des comédiens, des spectacles, cela implique qu'il y ait tout ou partie des spectacles qui soient délocalisés. Il y a des spectacles en appartements qui se font. Il y a un service qui s'appelle Le Hublot[[1]](#footnote-1) qui intervient auprès de personnes isolées, qui ne peuvent plus sortir… Il y a des tas de formules. Mais il faut que la société française organise, en s'appuyant sur les ressources, pour que cela se fasse régulièrement et que cela ne se fasse plus que trop ponctuellement.

Les élus et les ministres aiment mettre en avant des actions innovantes, des projets exemplaires. Mais il ne faut pas que cela devienne l'arbre fleuri qui cache la forêt des discriminations.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? »

* **Question dans l’Assemblée**

« Je voudrais savoir où se passera la journée de la citoyenneté ? »

* **André Fertier, essayiste, compositeur et interprète, Président de Cemaforre**

« Je n'en ai pas parlé. Mais c'est une bonne idée d'organiser aussi dans le cadre de la marche pour la citoyenneté culturelle, une journée qui fasse une action de communication sur cette marche et qui pourrait être pérennisée… »

* **Question dans l’Assemblée**

« Merci beaucoup. C'était passionnant !

J'ai un exemple et/ou une question… La radio C-lab[[2]](#footnote-2) est une radio associative. Nous faisons des actions auprès de personnes qui sont « empêchées »… Nous avons eu des subventions pour une année pour une démarche auprès de personnes âgées interrogées dans le cadre d'un documentaire sonore… Certaines personnes s'étonnaient de voir leur père ou leur grand-père s'exprimer. Comment prolonger cette expérience ? Une promesse a été tenue, cela a donné un mouvement dans les EHPAD à Rennes.

Comment on pourrait faire ? »

* **André Fertier, essayiste, compositeur et interprète, Président de Cemaforre**

« Merci de me poser cette question… D'abord, j'ai été responsable d'une radio intergénérations dans un des plus grands centres gériatriques d'Europe… C'était très médiatisé à l'époque pour diverses raisons… C'était une aventure passionnante et qui montrait comment à travers une activité de radio, on était capable d’ouvrir une palette incroyable d'activités possibles. Sur une radio, on peut chanter, on peut transmettre des recettes de cuisine, on peut échanger, on peut parler de son présent, de son passé, de son futur.

La réponse pour moi, c'est que nous sommes en train de travailler sur un documentaire qui va montrer l'historique de cette radio pour proposer à différents partenaires, et je vous invite à nous rejoindre, qu’on lance l'idée d'un label radio. L'idée, ce serait que l'on incite les radios — tous types de radios locales et privées, y compris les radios nationales —, à s'engager… Quand on parle de « 5eG », on parle de la cinquième génération… à donner régulièrement, via un cahier des charges, au moins une fois par mois, la parole à des résidents de maisons médicalisées ou autres.

On peut rebondir sur une mesure.

Il y a très peu de propositions sur la culture dans la feuille de route d'Aurore Bergé… C'est assez révoltant et dérisoire ! Il y a quand même comme engagement le fait de donner une visibilité aux personnes âgées et en perte d'autonomie. Cette proposition d'un label radio « 5e G » permettrait de donner plus de lisibilité à cette cinquième génération. On souhaite qu'il y ait une véritable mobilisation pour donner la parole aux personnes que l'on dit souvent invisibles et sans voix.

Une dernière question ? »

* **Question dans l’Assemblée**

« Bonjour, je suis Thierry Seguin[[3]](#footnote-3)… Je ne partage pas toujours votre analyse… Il y a des initiatives très nombreuses… Beaucoup d'initiatives partent des territoires, avec un besoin de les mettre en interrelation.

On a beaucoup parlé de culture. Ce qui nous handicape, c'est le manque d'accords entre le ministère des Affaires culturelles, le ministère des Affaires sociales et le ministère des Emplois quand on parle de la professionnalisation.

Est-ce que vous partagez cette analyse ? »

* **André Fertier, essayiste, compositeur et interprète, Président de Cemaforre**

« À 300 % ! Nous avons été reçus dans différents cabinets. Il n'y a pas moyen d'arriver à des réunions de travail interministérielles. Si l'on prend l'exemple de la convention « culture-santé », en à-peu-près 7 ou 8 ans, on n’arrivait pas à identifier un interlocuteur référent au Ministère de la Santé… Il y avait une dizaine de ministres présents lors de la présentation de la feuille de route pour la loi « bien vieillir », la ministre de la Culture n'était pas présente - et elle n'était pas là non plus par vidéo…

Ils n'arrivent pas à réunir les conditions d’un vrai travail pour établir une politique interministérielle digne de ce nom !

À Cemaforre, nous avons mené il y a une quinzaine d'années pour l'AGEFIPH[[4]](#footnote-4) une étude sur l'accès et le maintien dans l'emploi dans le milieu artistique des personnes en situation de handicap. J'espère que cela va avancer - c'est l'un des axes qui ont été décidés lors du 6 novembre.

L'AGEFIPH ne dispose pas d'outils pour identifier et connaître vraiment les besoins en compensation d'un artiste plasticien handicapé moteur, d'un comédien aveugle. Il y a un gros travail à faire.

Avec les ESAT artistiques, sur certains côtés, on peut voir une richesse… Mais les ESAT sont condamnés par le représentant des droits des personnes handicapées à l'ONU…

Si l'on prend l'exemple de la compagnie de L'Oiseau mouche[[5]](#footnote-5), ce sont des spectacles d'une qualité remarquable. Ils existent depuis 50 ans et ils n'ont pas tiré le fruit permettant d'aider les profs d'arts dramatiques dans les conservatoires !

C'est un véritable chantier. Je suis d'accord avec vous. Il faut réussir à faire du lobbying pour qu'il y ait une vraie interministérialité qui s'organise… On voit les thématiques… Chaque thématique doit ouvrir sur un véritable chantier, je suis d'accord ! Et le centre dont vous parlez est d'une grande richesse.

Il faut arriver à tirer le fruit de toutes ses expériences. Dans le sport et le handicap, il y a beaucoup d'outils qui aident les professionnels, il y en a beaucoup moins sur la culture… Là où il y a des pages entières sur le sport, il y a 10 lignes avec deux thèmes pour la culture… La convention culture santé existe depuis 1999… On sait que ça va toucher 20 EHPAD sur 7000 !

Je ne sais pas si j'ai répondu. Et cela m'intéresse d'échanger avec vous. »

*PAUSE*

**TABLE RONDE**

* **Franck Vialle, directeur de Films en Bretagne (modérateur) :**

« Nous allons redémarrer…

Pour ce matin, nous avons réuni un panel d'acteurs et d'actrices avec l'idée, comme je le disais en introduction de la journée, de cadrer les ateliers de l'après-midi… Nous sommes assez d'accord, et l'on se rend à l'évidence que nous n'arriverons pas à traiter tous les sujets dans la journée. Ce n'est pas possible.

L'idée c'est d'arriver, autour des quatre axes de travail que nous avons défini pour la journée, à tirer, au travers d'une conversation ouverte, ce qui pourrait constituer le fil rouge des quatre ateliers de l'après-midi : à charge pour nous de parvenir à nous concentrer sur une ou deux questions, mais pas forcément davantage… sinon, nous risquons de nous épuiser à nous poser des questions sans parvenir à formuler les réponses, et ce serait dommage !

Le but de ce projet, c'est aussi de se donner rendez-vous dans un an… C'est important de se le dire.

Comment allons-nous poser des pistes de travail aujourd'hui ? Essayer de nous organiser ?

Pas forcément tout le monde, mais par affinité, par activité, par relations, selon ses moyens et ses possibilités… Que chacun, chacune s'organise pour se mettre au travail pendant un an… et on refait le point dans un an… et on regarde comment on continue…

C'est un peu dans ce terme-là que nous avions envie de réfléchir avec Philippe Thomas… Être modeste, parce que le chantier est extrêmement vaste. Comment on peut le rendre le plus opérant possible autour de nous ?

Mais, je ne vais pas faire un long monologue comme ce matin ! Je voulais simplement vous préciser que la salle est invitée à interagir avec cette conversation dans laquelle je vais proposer aux différents intervenants de se présenter brièvement… Nous verrons ensuite comment ils/elles abordent le sujet et ce qui vient nourrir la réflexion… C'est un peu le principe de la discussion, si vous en êtes d'accord.

En préparant cet échange, nous avons beaucoup porté notre attention sur la question de la médiation et de la communication avec **Aurélie Chasles**, notamment. Il y avait aussi **Laura Violette** du *Foin de la rue*, qui n'est pas là aujourd'hui. Mais Aurélie, tu pourras peut-être rendre compte des échanges… : Comment on pense à l'autre et comment on pense aussi comme l'autre ? C'est un vrai sujet. La question de comment on s'adresse au public. C'est une vraie question d'accessibilité pour garantir que le message est reçu et compris.

C'est un peu l'objectif de base !

Et la réalisation de supports dédiés. On pense à la personne destinataire en adaptant les supports et les formats et peut-être avoir une réflexion de fond sur les outils…

Je passe le micro à Aurélie… »

* **Aurélie Chasles, consultante FALC[[6]](#footnote-6) et membre de Zanzan Films**

«  Bonjour à tous…

Je vais me présenter brièvement : je suis Aurélie Chasles et j'ai deux casquettes aujourd'hui.

Je fais partie de l'association Zanzan Films qui fait de la sensibilisation aux bénévoles et de la communication adaptée… C'est là ma deuxième casquette : Je suis formatrice et transcriptrice en FALC.

Comme le disait Franck sur les moyens de communication, on va faire des moyens de communication adaptée à une personne selon les types de handicap. Par exemple, pour les personnes déficientes visuelles, il y aura de l'audio, des gros caractères, du braille…

Après, il y a le FALC qui est à la base pour le handicap mental pour les personnes qui ont des difficultés de compréhension et de lecture - mais pas seulement. Le FALC peut être utilisé par et pour des personnes qui ne parlent pas bien français, des personnes âgées ou des malvoyants.

Cela peut servir à plein de public, voire à tout le monde.

L'importance du FALC, ce qu'il y a la participation des personnes.

Moi, quand je fais les documents toute seule, je n'ai pas le droit de sortir un document en mettant le logo FALC s'il n'a pas été validé par des personnes en situation de handicap intellectuel. »

* **Franck Vialle, directeur de Films en Bretagne (modérateur) :**

« Peut-être qu’il serait intéressant que tu nous fasses un petit retour… Nous avons eu un échange avec *Au Foin de la Rue*. Est-ce que tu peux nous parler de cela ?

* **Aurélie Chasles, consultante FALC et membre de Zanzan Films**

« Une fois que le document est fait, il ne suffit pas juste de le mettre sur sa page Internet en disant que le travail est fait. Il y a un gros travail de médiation qui prend beaucoup de temps, mais qui est faisable… Il faut y penser en amont avec ce partage d'informations dans les institutions de personnes handicapées.

Il y a d'autres festivals aussi… Quand la communication est faite en amont, il y a ce temps de partage et le public peut venir.

* **Christian Ryo, directeur du Festival de Douarnenez**

« Au Festival du film de Douarnenez, nous sommes passés au FALC pour un certain nombre de documents… Nous travaillons avec un institut qui reçoit des personnes en situation de handicap mental.

Cela nous a apporté plein de choses à nous aussi sur le fait de faire des choses en FALC, sur la communication que l'on peut faire, en ce sens que dans la communication culturelle, il y a beaucoup de bla-bla et des choses qui ne sont pas forcément nécessaires et pas forcément compréhensibles, et même excluantes.

Cela nous a servi pour le public qui n'est pas forcément le destinataire de ces supports pour augmenter la qualité de la communication que l'on peut faire.

Avant d'être directeur du festival de cinéma de Douarnenez, j'ai été directeur de *Livre et lecture en Bretagne*… Il y avait des documents en FALC et des documents « normaux ». Comme ce n’était pas indiqué, tout le monde prenait les documents en FALC… Si nous avions mis que ces documents étaient faits spécifiquement pour les personnes handicapées, peu de gens y seraient allés. Et les gens trouvaient ce document beaucoup mieux que l'autre !

Ce ne sont pas que des questions de travailler en faveur des personnes en situation de handicap. Pour la question du FALC, voilà... »

* **Franck Vialle, directeur de Films en Bretagne (modérateur) :**

« J'ai vu Emmanuel Têtedoie qui a eu un petit sourire… La ville de Lorient a publié pas mal de documents en FALC aussi, en supprimant beaucoup d'informations… »

* **Emmanuel Têtedoie, directeur de culture de la Ville de Lorient :**

« Cette question de la communication est centrale ! Et c'est aussi compliqué quand on est dans la communication institutionnelle. Nous avons de tels codes qui font que l'on est obligé de sortir les deux…

Ce n'est pas une édition qui a été faite en FALC… Sylvie était à la manœuvre là-dessus… C'était pour le conservatoire : il y a eu un débat pour savoir si l'on sortait ou pas un livret spécifique français facile et un livret plus générique.

Nous avons tranché en disant qu'il n'y en aurait qu'un. Et finalement, ça fonctionne. »

* **Christian Ryo, directeur du Festival de Douarnenez**

« Il y a un bénéfice, clairement ! »

* **Aurélie Chasles, consultante FALC et membre de Zanzan Films**

« Avec Zanzan films, pour le festival *Un week-end à la rue*, nous avons fait un document qui mixait les deux… Il y avait le texte écrit par l'artiste, la photo et le texte écrit en FALC. »

* **Christian Ryo, directeur du Festival de Douarnenez**

« Dans cette histoire du FALC, il faut faire avec les gens… C'est un point extrêmement important. Je vais parler du festival du film de Douarnenez… je ne voudrais pas les dissocier de la question du droit culturel : il n'y a pas d'un côté le droit culturel et de l'autre côté la question du handicap !

Le festival est né de ces questions de droit culturel.

Cela ne s'appelait pas comme ça à l'époque. Il est né d'interrogations qui sont aussi des interrogations politiques sur le fait qu'il y avait un certain nombre d'événements qui pouvaient se passer en Bretagne et ailleurs. Cela montrait aussi qu'il y avait toute une population qui pouvait être reniée ou qui pouvait être désappropriée de sa terre.

C'est né de ces questions-là.

Là aussi, la culture ne compte pas et l'on considère que le monde est complètement mécanique. On peut installer une centrale sans se poser la question de savoir ce qu'en pensent les gens qui y vivent et sans se poser la question de savoir qu'il y a un rapport culturel…

À l'époque, on s'est intéressé aux minorités culturelles. Et de s'intéresser aussi à la façon dont les gens à l'intérieur des peuples minorités étaient des minorités elles-mêmes. C'est aussi bien sur des questions de handicap que des questions de LGBTQI. Ce sont les fondements mêmes du festival.

Peu à peu sont venues s'intégrer au festival des communautés comme les sourds.

Depuis 2009, le festival s'est largement ouvert aux sourds et aux sourdes par le biais non pas de l'accessibilité, mais par le biais de la culture sourde. Souvent, on ne connaît pas la culture sourde… Déjà, il y a la langue des signes. Ce sont des langues à part entière. Ce qui a sensibilisé le festival, c'est que la langue des signes, on disait qu'elle était interdite. À partir de 1880, il y a eu un congrès à Milan autour de la situation des sourds.

On a déclaré qu'il fallait favoriser l'oralité, donc normaliser les sourds et ne pas utiliser la langue des signes. Elle n'a pas été interdite, mais tout a été fait pour qu'elle disparaisse. Pendant tout le XXe siècle, jusque dans les années 1980, je crois que c'est en 1986 que la langue des signes française a été revalorisée.

Il y a eu un réveil sourd. Ils ont dit qu'ils avaient un rapport au monde particulier. En 1880, et c'est exactement ce que l'on vit actuellement, on a voulu tout normaliser. On peut tout guérir. On peut modifier les corps de façon à ce qu'ils soient normalisés. Les gens qui étaient un peu différents n'avaient pas lieu d'exister. Ils pouvaient faire comme tout le monde.

Sans entrer dans les détails, même si quelqu'un porte un implant cochléaire, il n'entend pas de la même façon qu'un entendant. Il y a une différence très nette de rapport au monde et parfois, il y a des sourds qui décident de ne plus avoir d'implant parce que c'est un rapport au son qui est assez dérangeant.

On s'aperçoit qu'au festival, l'idée n'a pas été seulement de rendre accessible le festival aux sourds, mais que l'on fasse un travail dans les deux sens. L'idée, c'est aussi que les entendants eux-mêmes s'adaptent à la culture sourde.

Depuis 2009, les sourds sont très présents au festival. Pour les personnes qui sont déjà venues, il y a une place centrale du festival. Là, il y a plein de gens qui sont en train de signer avec des entendants. Nous avons 400 bénévoles. Ils sont aussi au sein des instances mêmes et au conseil d'administration.

C'est une autre façon de penser les choses. Soit on se dit que la société n'est faite que d'individus qui n'existent pas, qui auraient une trentaine d'années, très valides... C'est l'individu type. Mais la société est faite d'individus extrêmement divers. Elle est faite de sourds, de gens qui sont en fauteuil. Ce ne sont pas des gens à part. Nous sommes partis sur cette idée-là et non pas sur l'idée inverse qui concerne à rendre accessible à des gens. On doit faire un travail pour que quelque part, nous soyons aussi accessibles pour ces personnes. »

* **Franck Vialle, directeur de Films en Bretagne (modérateur) :**

« Je sais que tu es très bavard, Christian. Du coup, ce qui est intéressant, c'est que déjà, à ce stade, nous avons la question de la communication qui croise la question des contenus culturels, la question de « la culture de l'autre ».

Et la question de la communication qui n'est pas amplement une communication événementielle.

Tu évoquais la question d'inclure des personnes sourdes dans un CA. Cela a des applications extrêmement pratiques : on se pose des questions de moyens, de fonctionnement, on rentre dans le concret.

Aurélie, toi qui participes aussi, tu es très investie dans le monde associatif. Tu fais face à ce type de question de fonctionnement et d'organisation ? »

* **Aurélie Chasles, consultante FALC et membre de Zanzan Films**

« C'est généralement le conseil que je donne : il faut penser l'accessibilité tout au long du projet.

On choisit les artistes, le lieu, la communication et une fois que tout est réfléchi, il faut le rendre accessible. Mais si on pense directement que l'on va faire un événement accessible, cela règle tous les problèmes.

Et même le problème budgétaire qui n'en est plus un si la ligne accessibilité rentre dans les autres lignes du budget. On n'a pas de ligne accessibilité à rajouter au dernier moment. »

* **Franck Vialle, directeur de Films en Bretagne (modérateur) :**

« Oui. C'est quelque chose qui fait partie du projet… »

* **Aurélie Chasles, consultante FALC et membre de Zanzan Films**

« Dans l'idéal, oui ! »

* **Franck Vialle, directeur de Films en Bretagne (modérateur) :**

« On reviendra sur ces sujets parce que cela va se croiser… Je me tourne vers mes autres invités…

**Gaëtan Deschamps** qui est musicien, parolier et chanteur. **Thierry Seguin** que l'on ne présente plus et **Sandrine Thépot** qui travaille pour *Le temps du regard*…

Vous avez lu le conducteur que j'avais préparé avec un mot un peu bizarre - « normalité ». J'avais envie de vous relier comme ça. Quelque part, ça pose la question de participer aux faits culturels et à la création chacun à votre manière et à votre endroit et de déplacer la vision de ce mot un peu bizarre dans le spectacle et une vision de la « normalité »…

Gaëtan, j'ai découvert assez tard que tu étais en situation de handicap : pour moi, tu communiques comme n'importe quel chanteur et tu as un univers qui ne ressemble à aucun autre. Tout le monde a compris ce que je voulais dire ! Thierry, tu vas présenter le centre de création adaptée de Morlaix - tout se trouve dans le nom du lieu. Et Sandrine, *Le temps du regard*, tu accompagnes des gens dans un environnement qui n'est pas à part…

On peut peut-être commencer avec Gaëtan… Parle-nous de toi… Pas depuis la naissance ! »

* **Gaëtan Deschamps, musicien, parolier et chanteur :**

« D'accord, promis !

… Je suis un peu un paradoxe… Je suis le fruit des politiques mises en place de la politique culturelle, de l'accès à la culture, autour de rencontres, avec des comédiens ou de création théâtrale qui m'ont permis de m'élever et de « sortir », je n'aime pas trop ce terme, de ma condition d'humain en situation de handicap étant le pur produit des institutions.

Vous avez très bien fait votre travail. Vous avez fait le choix d'être artiste, auteur, interprète, parolier, parfois. En termes de création et de diffusion propre, quand on est en situation de handicap, c'est quelque chose de compliquée. Trouver une légitimité aux yeux des institutions et du monde de la culture encore plus.

J'ai constaté très récemment en faisant des recherches que les lieux culturels, les salles de spectacles, étaient tenus à une accessibilité pour des personnes à mobilité réduite dans le cadre du public, mais que l'espace scénique n'était pas considéré comme un espace accueillant du public. Et les salles n'étaient pas soumises aux normes d'accessibilité de la scène.

Je me demande parfois dans quelles conditions cela n'influe pas certains programmateurs, diffuseurs ou décideurs d'événements. Le fait que ce soit impossible, concrètement, que je monte sur scène, ou par le biais d'adaptations qui sont hors de prix. »

* **Franck Vialle, directeur de Films en Bretagne (modérateur) :**

« C'est un vrai frein. On parlait des barrières tout à l'heure avec Myrha… »

* **Gaëtan Deschamps, musicien, parolier et chanteur :**

« Je suis plus artiste que diffuseur ou vendeur de mes propres spectacles… Mon premier frein, je ne vais pas me cacher derrière mon petit doigt, il est là. Et des freins d'accès à l'espace scène en lui-même !

* **Franck Vialle, directeur de Films en Bretagne (modérateur) :**

« Thierry, est-ce que tu peux rebondir là-dessus ? J'imagine que ce sont des choses que tu as pu observer et prendre en considération dans la conception de ton projet. Tu fais partie du grand projet de la manufacture du SEW (Morlaix). L’ancienne Manufacture des Tabacs est un monument historique… Est-ce que tu peux rebondir là-dessus sur la question de l'accès à la scène ».

* **Thierry Séguin, directeur du Centre National de Création Adaptée (Morlaix) :**

« Ce qui est important lorsque l'on parle d'« accessibilité », c'est que c'est une notion qui est très « excédentaire ». Le premier usager, c'est quelqu'un pour lequel ça n'a pas été conçu.

Nous avons tous une poussette ou une valise à roulettes. Nous nous sommes rendu compte de cela. Il y a des personnes qui pourraient être agressées par le noir ou le bruit, notamment. Donc on laisse la salle pas totalement dans l'obscurité.

Par exemple, des personnes âgées voulaient voir des films qui n'étaient pas totalement en Dolby.

Le caractère de l'excédentaire est très important. Plus on progresse sur l'accessibilité partout, plus on progresse tous ! Même si nous ne sommes pas handicapés pour l'instant, on le sera tous !

Pour le centre national pour la création adaptée, il a été créé en 2021.

Il est né d'un chantier pour la création d'un centre artistique, un centre d'art. C'est un lieu que nous avons créé à plusieurs. On a voulu réanimer la manufacture du tabac suite à sa fermeture tragique… Le président de la chambre de Commerce et d'industrie a voulu faire un projet… Je travaillais depuis longtemps avec des comédiens en situation de handicap… Et cette insistance du président de la chambre de Commerce et d'industrie à revitaliser la manufacture m'a touché.

Je voulais faire un lieu avec au cœur nos comédiens en situation de handicap. J'ai rencontré des amis aux festivals panorama qui ont tout de suite adhéré au projet. Nous avons fait ensemble ce lieu très atypique qui est ouvert toute l'année.

C'est aussi un cinéma.

À l'ouverture de ce lieu, il y avait un ministre, Franck Riester. La France se donne pour la première fois d'un centre de création artistique de ce type et l'on va bientôt être rejoint par la Corée du Sud.

En février prochain, nous irons jouer un spectacle pour l'ouverture.

Il y a une ouverture internationale qui est très intéressante. Nous avons très peu de données sur la place des artistes en situation de handicap. Il y a une étude qui a été faite et qui date d'il y a trois ans et qui mesure la place des artistes en situation de handicap sur scène comme la place des personnes en situation de handicap dans la salle. Il y a une large sous-représentation de ces populations. Il y a un grand manque de connaissance, de moyens. Nous n'avons pas une expérience effective du handicap. Il faut le pratiquer. Dans cette histoire, on nous dit d'essayer, de rater et de rater encore. Sur l'inclusion, c'est très important de se planter.

C'est grâce aux échecs que l'on comprend la succession d'obstacles qui empêche.

J'ai tourné avec un comédien qui était en fauteuil. Il faut vivre la tournée avec un comédien en fauteuil, la charge mentale que ça représente d'arriver trois quarts d'heure ou une demi-heure avant le départ du train. Avoir l'angoisse que derrière, les services puissent vous accepter.

Quotidiennement, c'est une charge mentale phénoménale ! »

* **Gaëtan Deschamps, musicien, parolier et chanteur :**

« Rien que pour l'organisation de mon déplacement pour Rennes. Ce sont des questions qu'il faut se poser en amont. »

* **Christian Ryo, directeur du Festival de Douarnenez**

« Je les appelle « les coûts invisibles de l'adaptation »… Là, à Douarnenez, c'est quoi, le coût invisible ? Il faut matérialiser les coûts. On ne s'en rend pas toujours compte. Il faut les faire apparaître pour qu'il y ait des mesures de compensation nettes. Autrement, on n'y arrivera pas.

Nous, on a la chance d'avoir avec nous l'association des interprètes en langue des signes française qui vient bénévolement, entre 20 et 30 interprètes. C'est 80 000 €.

Nous, on arrive à le faire, mais plein de gens n'arrivent pas à le faire.

Par contre, on se retrouve en difficulté à partir du moment où les sourds sont dans les conseils d'administration ou dans les groupes de travail. Là, on paye les interprètes, ce qui est tout à fait normal. On se retrouve avec 15 000 € qu'il faut trouver. Ce sont des choses comme ça.

D'une part, pour bien se rendre compte, il faut commencer à faire. Il faut faire. Il faut commencer. Il ne faut pas avoir peur de se planter… Si on fait aussi AVEC, ça n'est pas la même chose. On peut se planter ensemble. Et surtout, on peut échanger ensemble… avec les personnes qui sont concernées. Sachant que c'est évidemment un large spectre de gens qui peuvent être concernés.

Et il y a des choses qui peuvent être contradictoires. Certaines personnes ont besoin de telles choses qui vont être défavorables à d'autres. Mais on parvient toujours à trouver un compromis. Sur ces questions-là, il faut aussi du temps. Ce n'est pas le fait de mettre ça en place une fois. Par exemple, sur la question des sourds au festival de Douarnenez, ce qui est intéressant c'est de pouvoir continuer. Il y a eu des tas de discussions pour savoir si on continue ou pas pour des raisons comme celle-là.

Le fait est qu'il faut que ça rentre, tu le disais tout à l'heure...

Évidemment, quand c'est un projet récent, on peut le mettre dès le départ. Ce qui n'est pas du tout dans nos réactions. On n'a pas cette façon de penser. Dans les pays d'Europe du Nord, beaucoup plus.

C'est dès le départ considéré comme tel. Quand c'est un projet un peu plus ancien, c'est encore plus compliqué. Il faut repenser parfois le projet. Effectivement, il y a plein de coûts qui sont induits. Il faut beaucoup de réunions, il faut beaucoup échanger, il ne faut pas avoir peur de ralentir un peu le mouvement de façon à ce qu'on puisse faire avec.».

* **Franck Vialle, directeur de Films en Bretagne (modérateur) :**

« Juste pour rebondir aussi, Sandrine, dans le cadre des échanges qu'on a eus avant cette journée, tu faisais un certain nombre de diagnostics… tu posais un certain nombre de questions qui croisent totalement les problématiques qu'on vient d'évoquer… »

* **Sandrine Thépot, coordinatrice *Le temps du Regard* :**

« Tout à fait… Je suis sur la partie foyer de vie. Il y a en a deux à Rennes, ils sont au rez-de-chaussée d'immeubles de copropriété… Je regarde Simon et Anne qui nous ont accompagnés aujourd'hui… Ils pourront nous parler de leur logement. Tu veux venir parler du logement ? En rez-de-chaussée d'un immeuble. »

* **Simon, résident Le temps du regard :**

« Bonjour, tout le monde ! »

* **Sandrine Thépot, coordinatrice *Le temps du Regard* :**

« Nous t'écoutons…»

* **Simon, résident Le temps du regard :**

« Je suis un habitant de l'association *Temps du regard*. Je suis dans deux structures, même dans trois du Temps du regard. Je suis à Rennes… Et en journée... Je suis à Rennes… Et je vais parfois dans l'autre foyer. »

* **Sandrine Thépot, coordinatrice *Le temps du Regard* :**

« Le Temps du regard, ce sont 2 foyers. Il y a 3 accueils de jour. Une particularité du foyer, c'est que ton appartement est en rez-de-chaussée d'un immeuble… »

* **Simon, résident Le temps du regard :**

« Oui ! »

* **Sandrine Thépot, coordinatrice *Le temps du Regard* :**

« Il y a une salle commune. Vous prenez les repas que vous faites vous-mêmes avec les accompagnateurs. Et en journée, vous allez en accueil de jour… »

* **Simon, résident Le temps du regard :**

« Faire des activités. »

* **Sandrine Thépot, coordinatrice *Le temps du Regard* :**

« Et l'association fait intervenir des plasticiens. Ça fait écho à l'intervention de tout à l'heure. C'est une association qui a été créée dans l'idée de proposer un ailleurs. Il n'y avait pas forcément la visée de se soigner ni de s'éduquer, c'était déjà d'accueillir. »

* **Simon, résident Le temps du regard :**

« Moi, je suis là ! »

* **Sandrine Thépot, coordinatrice *Le temps du Regard* :**

« Merci, Simon. Ça, c'est pour les particularités de l'association… À la fois dans les locaux, dès le début, ça a été pensé comme une inclusion. Il faut qu'il y ait cette donnée-là.

Et l'intervention de plasticiens… Ce sont des professionnels qui viennent.

D'autre part, on était sur les diagnostics et sur le manque de connaissances. Je vais être de l'autre côté de la pièce, les structures médico-sociales, c'est un milieu qui ne sait pas par quel bout prendre la question, qui est interpellé sur comment faire… Je me suis fait une petite liste que je peux partager…

Auparavant, je travaillais pour l'Adapei 35… En co-construction avec les personnes concernées, on a pu être sur plusieurs projets, récurrents ou ponctuels. Du côté du médico-social, ne pas hésiter à accueillir le médiateur culturel dans les murs sans attente.

Appelez déjà la structure culturelle à proximité et invitez-les à prendre un café. Si ça se trouve, ils ne sont jamais venus. Sans attendre forcément. C'est en se rencontrant qu'on peut construire quelque chose qui va nous étonner tous. La cocréation, voilà. C'est l'étape d'après.

Une fois qu'on a bu le café, on va se revoir avec les personnes concernées. Et imaginer ensemble vers quoi on pourrait aller. Là aussi, plein de surprises. On avait fait un projet comme ça avec les Transmusicales.

À l'ESAT, ils étaient venus pour faire une écoute. Mais tout ce qu'ils ont passé, personne n'aimait  Sur la fin de l'écoute, d'un coup, il y a des personnes de l'ESAT qui se sont retrouvées dans un truc pas du tout prévu. Donc c'est possible d'avoir cette place pour la création des possibles.

Conventionner, aussi, ça aide sur le temps long.

Je pense notamment à la partie ESAT, ça nous a menés sur une aventure de 2 ans avec des relectures sur des expositions, sur des documents FALC qui rencontrent un grand succès.

L'habitude de se rencontrer, d'accueillir les médiateurs culturels dans le lieu, et aussi d'y aller. Tout cela a débouché sur l'accueil d'artistes en résidence. Choisir le projet, choisir les artistes. Accueillir les visiteurs. Ils se sont transformés en médiateurs… C'est possible, mais avec du conventionnement et du temps long.

On a une ressource sur Rennes Métropole grâce à Morgane qui est chargée de l'action culturelle sur le territoire… C'est développer les mailing lists. Comment identifier un outil qui est long à faire, mais qui est intéressant ? Pouvoir lister sur un territoire le nom des médiateurs culturels et avoir une interface de transmission d'informations ? C'est la première chaîne qui était nommée tout à l'heure, l'information.

On a beau faire un joli programme en FALC, s'il n'arrive pas jusqu'aux personnes concernées, c'est compliqué.

Et les dispositifs d'interconnaissance. À Rennes, il y a par exemple Passeurs de culture avec Electroni-k à la manœuvre. Ce sont des choses assez concrètes. Et sûrement plein d'autres choses, mais je vais laisser la parole. »

* **Franck Vialle, directeur de Films en Bretagne (modérateur) :**

« C'est pas mal, déjà. Je me permets de rebondir sur quelque chose qui nous est arrivé la semaine dernière… Gaëtan, ici présent nous faisait passer un appel à projets de la SACEM, un peu dépité... »

* **Gaëtan Deschamps, musicien, parolier et chanteur :**

« Avec un cahier des charges très enfermant !

La SACEM proposait une candidature... c'est un copain qui m'envoyait ça : j'ai lu l'intitulé de l'appel à projets et ce n'était pas du tout pour les artistes en situation de handicap, c'était pour les artistes qui faisaient de la pratique culturelle pour un public empêché.

Moi, je n'ai pas la structure, je n'ai pas d'association, je n'ai pas de compagnie qui me suit, je n'avais pas le temps ni la méthode. Je me suis dit : « On enferme encore ».

Or, juste dans la pratique culturelle et dans l'impulsion de création, elle s'enferme encore dans des d'appels à projets… Les compagnies pensent aussi en termes d'appels à projets et de petits ateliers bien sympathiques, et nécessaires au demeurant, comme je l'ai dit tout à l'heure… mais c'est très enfermant.

Il y a 2 ans, j'étais aux Vieilles Charrues… J'ai eu la chance de monter sur scène en 2010… J'ai croisé il y a 2 ans un membre du jury de Rennes qui m'avait sélectionné avec mon projet de l'époque et qui me faisait part d'un festival de musique et de création… Mais seulement autour du handicap.

Là, je me suis dit : « En fait, je suis d'abord et avant tout un artiste, même si mon handicap, je ne peux pas le cacher. Quand je suis sur scène, il transpire dans certains de mes textes. Mais, enfermer la culture et l'artiste concerné par le prisme du handicap, c'est très réducteur ».

Je pense qu'il y a un effort à faire, une réflexion de ce côté-là : Je pense qu'on est avant tout des artistes.

Je le disais en introduction, en me présentant… J'étais surpris de voir que j'étais un artiste comme tant d'autres. J'étais surpris que tu le dises aussi, Franck… Parce que j'ai souvent des questions de légitimité, en fait…

Je n'arrive pas à avoir de date... Souvent, je me dis « J'arrête... Après tout, je ne suis qu'un petit énergumène à roulettes ! ». Mais chaque fois, il y a une pulsion de vie qui m'est propre, et qui me dit : « Vas-y, continue ».

On est dans la fameuse Semaine de l'emploi et du handicap, j'ai été invité hier par France Bleue parce que je suis catégorisé comme artiste sexy qui fait des trucs. Pendant toute l'interview, quand j'essayais de parler un peu plus de mon art, à chaque fois l’animatrice revenait sur le handicap… Pourquoi pas ! Mais je trouvais ça dommage...»

* **Franck Vialle, directeur de Films en Bretagne (modérateur) :**

« Ce sera certainement plus intéressant de regarder ton concert en entier, à l’occasion… On aura des extraits cet après-midi ! N’est-ce pas ?…

Mais, c'était vraiment le sens de ma question quand j'ai lancé Gaëtan sur le sujet…

Quelque part, on est à des endroits où l'accès aux ressources de la culture, c'est-à-dire comment on peut créer, avoir une force de création, rentrer dans un dispositif, ce n'est pas du tout la bonne expression « comme tout le monde », pour le coup. L'accès n'est pas le même ! Un artiste en situation de handicap ou un professionnel en situation de handicap sera beaucoup prioritairement aiguillé vers un dispositif spécifique, une bourse de création réservée dont le montant est souvent 10 fois moins élevé, je parle pour le cinéma.

Là où Philippe enfonce le clou, c'est la confiance que l'on peut faire à la personne en situation de handicap pour diriger une équipe, être chef de projet. Je ne parle que de mon expérience personnelle.

Nous avons préparé avec Philippe. Il a un cerveau qui marche très, très, très bien. Parfois plus vite que le mien, d'ailleurs. C'est vraiment une vraie question qui se pose ».

* **Gaëtan Deschamps, musicien, parolier et chanteur :**

« Tout à fait. Ces questions-là se posent aussi pour un artiste « ordinaire ».

On est avant tout artiste. Il y en a qui arrive très bien à avoir les deux casquettes et le monstre à deux têtes de parfait diffuseur et de parfait chargé de projet qui va savoir où aller chercher les financements et toutes les aides à la création… Et il y a des artistes qui, malheureusement pour eux, sont livrés à eux-mêmes.

Ces artistes-là qui sont en situation de handicap, ou les autres d'ailleurs, ont besoin d'être accompagnés.

Pour rassurer Philippe et faire un peu de lèche-bottes… Philippe, j'ai fait des études à la fac… J'ai une licence de lettres et une licence d'arts du spectacle en étude cinématographique… Je ne suis pas un gars de la technique. J'ai fait de l'analyse filmique et beaucoup de masturbation intellectuelle.

Sur des films, c'était très intéressant.

Pour moi, tu as fait partie de figure d'exemple. Je trouve ça très intéressant que quelqu'un en situation de handicap, qui plus est infirme moteur cérébral, on est quand même en bas du panier généralement, puisse s'exprimer via l'art cinématographique.

* **Christian Ryo, directeur du Festival de Douarnenez**

Je voudrais réagir sur cet aspect. C'est étonnant de voir le chemin parcouru. Les choses ne vont vraiment pas assez vite. Je me rappelle la première fois, en 1994 à Rennes, j'avais accueilli le bus des professionnels, on était au centre chorégraphique de Rennes.

Je les ai salués, ils m'ont tous dit : « On va boire une bière, on revient tout de suite ».

Il y avait un refus de voir.

Heureusement, le directeur du festival d'Avignon a bravé ça. En 94, on ne voulait pas voir ça. C'était un refus assez terrible, d'ailleurs ! On peut être jugé parce que ce n'est pas bien, par exemple. Mais là, on était jugé sur un a priori. Il y avait un refus complet.

Aux Transmusicales, il y avait un petit débat sur pourquoi, subitement, c'était un peu plus fort et envoyer plus d'artistes comme ça. Je crois que nos pratiques ont commencé à s'inscrire dans la durée, le regard avait changé et subitement, on amenait autre chose. Ça, je pense que ce sont des pratiques qui viennent augmenter le regard. J'ai beaucoup été marqué par une exposition au centre Pompidou, "Elles". De voir que des artistes femmes, ça éclairait différemment. Je pense que c'est une nouvelle géographie de l'histoire de l'art. Voilà. Ça reste compliqué, la question du statut... »

* **Gaëtan Deschamps, musicien, parolier et chanteur :**

« C'est une question que je peux me poser… Oui, effectivement ! Avoir l'intermittence, ça impose un certain rythme. Moi, au niveau de mon organisation quotidienne et de ma fatigabilité, je ne m'en sens pas capable.

Évidemment, avoir des heures réduites pour avoir accès à l'intermittence, ce serait quelque chose... Voilà.

Il y a aussi quelque chose d'inhérent à notre handicap et aux prestations sociales que l'on peut avoir : l'exemple que j'ai en tête, j'interviens régulièrement à Askoria, 5 ou 6 fois par an, ce qui me fait gagner 300 €… Et je refuse de le faire gratuitement parce que j'ai un sentiment de fierté et de dignité… Mais la fierté et la dignité m'ont enlevé 179 € par mois parce que je touche 300 € dans l'année.

Il y a aussi cette problématique-là qui peut rendre un peu frileux. »

* **Franck Vialle, directeur de Films en Bretagne (modérateur) :**

« Je vais continuer avec nos 2 derniers invités… C'est un peu dans le prolongement, d'ailleurs… Toutes les questions de spécificité par opposition à l'universel se posent…

Je suis avec des personnes que l'on voit plutôt de manière complémentaire que dissociée ou en opposition :

* avec **Emmanuel Têtedoie** qui représente la ville de Lorient, qui a traité plusieurs sujets et fait, finalement, « le choix de ne pas choisir », pour reprendre une expression que tu as utilisée, Emmanuel…
* et **Juliette Monnier**, avec Culture Relax qui propose des séances de cinéma et de spectacle vivant accessibles.

Peut-être Culture Relax, pour commencer… »

* **Juliette Monnier, coordinatrice du *Culture Relax* :**

« Je m'excuse, je parle du nez… J'espère que ce sera assez audible et agréable pour vous…

Je suis Juliette Monnier, coordinatrice du réseau Ciné Relax.

Pour succinctement me présenter, mais je resterai disponible pour tous les professionnels de la culture qui ont des questions, nous accompagnons les porteurs de projets culturels, les établissements à co-construire un projet pérenne, que ce soit du cinéma, du spectacle vivant dans les cinémas et dans les théâtres.

Ça répond à la problématique de l'événementiel, c'est-à-dire le handicap qui intervient dans la Journée du handicap ou dans des temps de sensibilisation lors de la Journée de l'autisme, par exemple. Nous sommes plutôt sur un sujet de co-construction entre un partenaire qui va apporter son expertise culturelle de l'accessibilité et, de l'autre côté, un partenaire handicap que ce soit la ville ou une association du champ du handicap qui, ensemble, vont apporter la cohérence et la pérennité du projet.

Je vais prendre l'exemple du cinéma que je représente aujourd'hui, notamment avec la ville de Lorient et les partenaires de Lorient. J'étais hier en formation au Cinéville du centre-ville de Lorient pour accompagner une équipe de partenaires pour accompagner la première séance de Ciné Relax à Lorient… Je vous invite chaleureusement à venir nous rencontrer sur cette séance…

Qu'est-ce que c'est, une séance relax ?

C'est une séance ordinaire, ouverte à tout le monde, souvent le week-end, en après-midi.

On répond à la problématique des familles qui est notre axe prioritaire d'accès à la culture : une séance de cinéma à 10h un lundi, ça reste très modéré. Alors que le week-end, on a un impact familial. La sortie collective est possible avec les fratries et les parents. On est sur cette proposition culturelle d'avoir un accès aux films, un prix unique pour l'accès à un même film. Et ensuite, on a un accompagnement humain.

Le public priorisé sur les séances relax est considéré avec un comportement atypique.

Qu'est-ce que c'est, le comportement atypique ? C'est une grande famille avec des handicaps dits hors normes dans des lieux où le silence est la règle d'or, comme le cinéma, la médiathèque. Ça va être le polyhandicap, l'autisme, plus largement toute personne qui ne se sent pas la bienvenue ou légitime dans ces espaces.

Elle va pouvoir être en situation handicapante par le fait de vieillir, simplement. Les personnes en situation de handicap sensoriel. C'est aussi pour ça qu'avec ce dispositif, on travaille à une sensibilisation de toute la chaîne cinématographique, d'où ma présence aujourd'hui en termes de sensibilisation des professionnels.

On travaille avec les distributeurs, les salles, les réseaux de cinéma…

Ciné Relax, c'est 80 cinémas sur l'ensemble du territoire national avec des festivals partenaires.

L'introduction était longue, mais j'espère que ça a pu vous présenter un peu le projet relax que vous connaissiez peut-être sous le terme Ciné-ma différence. On a changé de nom il y a 2 ans.

Ce changement de nom, ça me paraît important de le préciser… Ciné-ma différence, c'était un mot ambassadeur de ce qu'on représentait, c'est-à-dire un accès au cinéma avec des émotions différentes. Chacun arrive avec son bagage.

En revanche, aujourd'hui, l'inclusion ayant fait son chemin, évidemment que la notion de différence nous posait question. Elle posait aussi question à notre public. Ça voulait dire qu'on stigmatisait le public.

Aujourd'hui, on a fait le pari que « relax » devienne un ambassadeur pour le spectacle vivant et le cinéma.

Finalement, ça représente bien un encadrement bienveillant, humain, de qualité, par des personnes formées qui permettent aux familles de venir dans un cadre détendu sans avoir la peur du regard de l'autre. »

* **Franck Vialle, directeur de Films en Bretagne (modérateur) :**

« Et AVEC les autres… ! »

* **Juliette Monnier, coordinatrice du *Culture Relax* :**

« Bien sûr. On est vraiment sur un principe d'inclusion… On est une association qui a été créée par des parents concernés par le handicap. Ça a été tout de suite au cœur du projet que de proposer des séances de cinéma en inclusion avec l'ensemble des spectateurs.

Il y a aussi un travail de sensibilisation en amont pour informer les spectateurs de la particularité de la séance, à la fois d'un point de vue technique - avec un son modéré ou des lumières qui vont s'éteindre progressivement, mais toujours dans le noir finalement.

Simplement, c'est progressif.

On a des aménagements légers d'un point de vue technique qui n'altèrent pas l'expérience des spectateurs, et on a cet accompagnement humain qui fait toute la différence.

Ça crée la différence sur ce projet. »

* **Franck Vialle, directeur de Films en Bretagne (modérateur) :**

« Tu parlais du Cinéville du centre de Lorient… Il rentre dans ce programme…

Est-ce que d'un point de vue pratique, on pourrait avoir une idée de combien de temps ça prend pour s'inscrire dans ce programme ? Ça ne se fait pas comme ça du jour au lendemain… »

* **Juliette Monnier, coordinatrice du *Culture Relax* :**

« Ça passe par une convention… Et surtout, par la rencontre entre partenaires de proximité…

Pour Lorient, c'est un projet qui se traduit dans l'opérationnel par un groupe d'entraide mutuelle qui va participer à l'organisation des séances et dans l'inclusion au sein même du bénévolat, c'est-à-dire avec des personnes concernées dans le bénévolat d'accompagnement.

Il y a d'abord ce temps de construction du partenariat… Maintenant, ça fait au moins 8 mois qu'on est sur le projet avec cette première séance qui va arriver le 9 décembre.

Mais, le temps d'avoir cette rencontre - on est sur un projet pérenne, encore une fois -, ça prend du temps.

C'est tout l'opposé de l'événementiel : on construit sur la durée pour permettre à des familles d'avoir a minima 8 à 9 séances par an. C'est déjà une possibilité d'aller au cinéma en famille qui est proposée.

Ce temps-là se caractérise aussi par de la communication, donc des outils adaptés pour permettre de parler des séances. On ne crée pas une séance *relax* dans le cinéma comme ça… Il faut communiquer l'information aux structures et aux familles, et travailler la question de la légitimité.

Il faut laisser le temps au projet de s'ancrer dans le territoire.

Peut-être qu'à la première séance, il n'y aura personne… Je ne le pense pas… Ici, la communication est très bonne.

Mais il faut tomber sur des familles qui ont l'habitude du rejet du monde culturel. On vous a dit « chut ! » plusieurs fois au cinéma, on vous a invités à sortir… Vous essayez une fois, deux fois, et puis, vous arrêtez ! Il y a tout ce travail-là qui prend du temps.

Ça demande aussi un travail avec la presse locale, avec les structures, avec les familles.

Au niveau national, on essaie de faire beaucoup de sensibilisation dans les réseaux professionnels, les réseaux du médico-social ou les réseaux de salles de cinéma. Ce travail-là, c'est à peu près 9 mois. Nous avons dix nouveaux dispositifs par an… Il y a des régions où cela se développe moins facilement… On est dans le domaine du volontariat…

Chaque dispositif vient vers nous. Nous ne disposons pas des ressources humaines permettant de contacter les cinémas. Chaque dispositif fait partie d’un projet d'établissement, porté volontairement par les équipes… »

* **Franck Vialle, directeur de Films en Bretagne (modérateur) :**

« En Bretagne, on parle de combien d’acteurs impliqués dans le réseau ? »

* **Juliette Monnier, coordinatrice du *Culture Relax* :**

« Il n'y en a que trois… La Bretagne est la région pauvre du dispositif relax… C'est aussi lié au fait que la Bretagne, sur le champ du handicap, se structure à différentes échelles.

La ville de Lorient est un exemple dans sa structuration du territoire en termes de communauté d'agglomération, mais ce n'est pas le cas de toutes les régions et des départements. On est présent à Redon, Arzon, et Lorient. »

* **Franck Vialle, directeur de Films en Bretagne (modérateur) :**

« S’agissant de Lorient… Tout est dans le nom : « Handicap Innovation Territoire ». H.I.T est un gros projet en plusieurs temps. Il y a l'idée de faire de la question de l'accessibilité, de l'inclusion un levier structurant pour le territoire, un levier d'innovation, etc. Pour le dire très vite… »

* **Emmanuel Têtedoie, directeur de la Culture de la Ville de Lorient :**

« C'est pour le dire très vite… Dans la salle, il y a Céline Laflute, et d'autres gens de HIT qui sont sur cette coordination-là.…

Je dirais que l'entrée première sur laquelle je peux amener des choses, c'est ce qu'on a en commun tous : on habite tous sur un même territoire ! Aujourd'hui, une collectivité ville ou une collectivité agglomération se pose cette question de comment vivre ensemble sur le territoire, comment développer les questions d'accès à la culture et de pratiques culturelles/artistiques à l'échelle du bassin de vie.

Aujourd'hui, un bassin de vie, ce n'est pas forcément une ville. Ça peut être une ville plus la ville d'à côté parce qu'il n'y a pas forcément la ressource à tel endroit… La particularité à Lorient, c'est qu'il y a eu cette possibilité...

L'agglomération s'est positionnée pour faire en sorte que Lorient soit un lieu d'expérimentation à travers les soutiens de l'État sur Handicap Innovation Territoire (HIT). Il y a un volet recherche et développement dans tous les domaines.

Il se trouve que nous, à travers l'un des projets de nos établissements… en l’occurrence le projet du conservatoire, on a été inclus à l'intérieur de cet ensemble… Ça donne une caisse de résonance, ça donne des croisements… Il ne s'agit pas seulement de « l'entrée », quand on est dans une ville et qu'on travaille sur la question de la culture et qu'on se questionne sur l'accessibilité. »

* **Franck Vialle, directeur de Films en Bretagne (modérateur) :**

« On a parlé de ça en préparation… Il y avait 2 thématiques sur lesquelles on a un peu échangé qui sont assez emblématiques… Il y avait l'exemple des médiathèques : vous avez fait un travail de fond sur les collections, l'accueil, l'accessibilité du lieu, les personnes dédiées, former les personnels, etc. Il y avait également le conservatoire…

J'aime beaucoup l'exemple du conservatoire… C'est à propos du conservatoire que je faisais référence à l’expression que tu as employée : « le choix de ne pas choisir »… à savoir simultanément un parcours inclusif de formation musicale, que tout le monde peut intégrer, mais il existe aussi un parcours spécifique… »

* **Emmanuel Têtedoie, directeur de la Culture de la Ville de Lorient :**

« Oui… Du côté des médiathèques, où on est beaucoup plus sur la question des ressources, se pose la question « jusqu'où on peut intégrer dans le droit commun ? »… Ça a été fortement évoqué tout à l'heure sur l'introduction.

Oui, c'est de droit commun : il faut que les personnes puissent être intégrées, peu importe leur handicap ou non.

Il faut que les propositions soient ouvertes à tous.

Mais il y a des moments, pour permettre une première entrée des formes d'adaptation plus importante, où il faut aller sur des choses où on va plus loin que « l'inclusif », au-delà de tout le monde avec tout le monde…

Comme vous le disiez tout à l'heure, il y a parfois des adaptations en termes d'horaires… Au conservatoire, au démarrage, il y a quelques années maintenant, la création du « parcours des possibles » laissait ouverte la possibilité qu'il y ait des ateliers spécifiques, avec des outils particuliers, menés sur un temps donné, avec des personnes en situation de handicap…

Mais ça ne peut être qu'un morceau de la politique globale autour du handicap dans l'établissement. Le reste étant la possibilité de participer avec les autres quand on veut être dans un parcours.

Et autre chose qui s’est rajouté petit à petit, l'importance que l'établissement soit aussi présent en lien avec les établissements du médico-social, ou dans des interventions spécifiques, longues, avec des conventions… Et je rejoins ce que vous disiez tout à l'heure concernant l’importance des conventions, qui font qu'on a des objectifs ensemble.

L'idée, à l'intérieur de tout ça, c'est d'avoir le maximum de portes ouvertes : que quelqu'un qui sera un moment sur le temps spécifique, puisse passer dans le parcours plus inclusif avec d'autres, qu’on puisse être à un moment dans l'institution… Qu'il y ait le choix… Il faut rester le plus ouvert là-dessus.

Dans l'histoire, on a commencé dans nos établissements par de l'expertise, de la formation, du temps dédié.

Il faut des gens qui ont du temps pour se former, et mettre à l'intérieur des établissements des personnes de référence.

Moi, j'ai plutôt tendance à dire ce qui ne fonctionne pas bien et les difficultés que l'on peut avoir… Quand on a des gens avec des fonctions dédiées, on va assez facilement enfermer cette question-là comme étant une question spécifique et pas une question de l'ensemble d'une équipe.

Il faut qu'il y ait un aller-retour entre ce spécifique et des gens qui doivent être là.

S'il n'y avait pas quelqu'un comme Lucie à l'intérieur du réseau des médiathèques, on n'aurait pas le niveau d'accueil qu'on a aujourd'hui. Mais si Lucie était isolée à l'intérieur de l'équipe comme étant la « Madame handicap » et que ce n'était pas une question pour l'ensemble de l'équipe, on ne serait pas dans une avancée.

On n'en serait pas là où nous en sommes aujourd'hui.

Si je reviens à ce qu'on peut construire à l'échelle d'une politique publique en général, c'est monstrueux si on prend dès le démarrage les questions d'adaptation en direct à chaque personne. On ne comprend pas forcément. On ne connaît pas. Nous, on se la pose pour la lecture publique, pour le musée, pour le patrimoine, pour le conservatoire, pour ce qui concerne l'art contemporain.

Et nos partenaires qui sont sur le spectacle vivant, et le cinéma...

Si au démarrage, on prend tout ça d'un coup, on ne fait rien… ou peu de choses.

Donc, ce qu'on a essayé de faire et ce qu'on mène depuis quelques années, c'est plutôt de partir sur des expérimentations : on essaye telle ou telle chose, on soutient telle ou telle chose… Par exemple, *Ciné Relax*, c'est intéressant ! C'est intéressant que la ville soit un peu en dehors et que ce soit le GEM (Groupe d’Entraide Mutuelle) en premier… On va juste passer par de la subvention… Là, c'est le cas pour ce projet-là… Et pas devenir forcément opérateur.…

C'est important qu'il y ait plein d'acteurs différents.

Donc, on expérimente autour de cette question de l'accès, mais aussi autour de la question de la pratique… Ça rejoint énormément de choses que vous avez dites depuis le début… Nous en sommes là… On a tellement fait d'expérimentations très… enfin, il faudrait en faire plus… J'espère qu'on continuera à en faire plus…

Maintenant, il faut se structurer et faire les choses de façon plus consciente et plus apprenante… Pour continuer à apprendre sur un partage comme celui-là, on a une nécessité que toutes les pratiques expérimentées s'ancrent et deviennent parties prenantes de la politique culturelle. Qu'elles ne soient pas le « petit plus » qui fait qu'on va expérimenter !

Expérimenter, c'est valorisant, même pour les équipes… En général, on n’a pas de problème - quand on a envie de travailler sur une thématique en particulier, on n’a pas de problème… Mais quand on a un emploi du temps avec de la limite temporelle (avec les 35 heures et ainsi de suite !), quand il faut dédier du temps à la place d’autre chose, c'est forcément du « plus »…

On a essayé de structurer ça, à la fois dans nos propres outils, dans nos propres établissements, dans nos propres dispositifs, mais aussi à l'échelle du territoire… Comment on fait en sorte de profiter du fait qu'il y ait plein d'autres énergies sur le territoire pour que ça se structure, pour qu'on soit vraiment sur un espace de partage et un territoire apprenant dans l'histoire ?

Juste pour terminer là-dessus… « Apprenant » parce qu'il y a diversité ! Je reviens sur ce qu'on a dit à plusieurs reprises, sur ce que disait Thierry Séguin tout à l'heure quant à avoir « un autre regard »… Ce sont des projets, je travaille dessus depuis une dizaine d'années, à diverses fonctions, qui sont enrichissants pour l'ensemble de la communauté d'un territoire.

Ce n'est pas parce qu'il faut faire... il faut faire parce qu'il y a la loi, on ne reviendra pas dessus… Ça a bien été posé ce matin… Il faut faire parce que ça enrichit un territoire, parce que ça enrichit notre façon de travailler en médiathèque, parce que ça enrichit notre façon de travailler au conservatoire, parce qu'il y a d'autres regards du quotidien ! »

* **Franck Vialle, directeur de Films en Bretagne (modérateur) :**

« C'est pas mal pour clore ! Oui ? On peut réserver un petit échange avec la salle... »

* **Christian Ryo, directeur du Festival de Douarnenez**

« … Je voulais juste dire, comme on est dans la question du cinéma, qu'il y a un petit bémol ! La question de l'accessibilité dans le cinéma n'est pas très avancée, loin de là !

Je voudrais même le souligner parce qu'on est en Bretagne, les films d'initiative bretonne posent vraiment problème. Quand on veut avoir des films sous-titrés, c'est très compliqué. Je voulais juste dire ça. Il y a quand même un énorme travail à faire. Il va falloir prendre ça très au sérieux.

Dans certains secteurs comme le spectacle vivant, dans le domaine aussi de la lecture, c'est évident. Mais pas dans le domaine du cinéma. »

* **Franck Vialle, directeur de Films en Bretagne (modérateur) :**

« Des interventions dans la salle ? »

* **Intervention dans l’assemblée**

« Bonjour à tous… Plus qu’une question, c'est plutôt un rebond… Je suis en charge du projet HIT[[7]](#footnote-7) (Handicap Innovation Territoire)… Je voulais revenir sur les propos d'Emmanuel Têtedoie…

Le projet HIT est structurant sur le territoire au niveau national qui bénéficie d'un soutien de l'État assez important.

On est sur un projet sur 8 ans. Le projet se poursuit jusqu'en 2027. Il y a une quarantaine d'acteurs impliqués, toutes thématiques confondues, dont la culture pour balayer tout le parcours de vie de la personne en situation de handicap et essayer de fluidifier son parcours de vie.

On a parlé en début de matinée de la mobilité pour aller dans les équipements culturels et profiter aussi de cette dimension-là : au niveau de l'échelle de l'agglomération et de ce projet-là de territoire, on a aussi un enjeu d'identification, pour faire vivre l'ensemble des acteurs qui contribuent à faire vivre le projet.

Je voulais citer une ou deux actions un peu supports qui touchent les questions culturelles :

* nous développons des formations pour la sensibilisation des professionnels non spécialisés dans l'accompagnement de personnes en situation de handicap, des médiateurs culturels, entre autres, sur les fondamentaux : comment on accueille, quelle posture adopter en fonction des différentes familles de handicaps, etc. C'est très basique, c'est dispensé avec des associations de personnes en situation de handicap. On a des très bons retours sur un premier niveau de sensibilisation.
* nous avons aussi un temps fort — « Les Accessibles » -, dans lequel s'inscrit d’ailleurs la journée d'aujourd'hui : il s’agit de donner accès à l'information sur tout ce qui se passe à l'année, tous les dispositifs existants… pour que les personnes en situation de handicap soient informées quant à tout ce qui se passe.
* nous sommes en train de développer un projet de plateforme numérique à l'année, pour recenser toutes les initiatives possibles.

Je voulais donner une petite prise de recul et un petit éclairage sur ce projet-là dans lequel on a des projets spécifiquement culturels, mais aussi des fonctions un peu plus transversales qui sont utiles aussi. »

* **Franck Vialle, directeur de Films en Bretagne (modérateur) :**

« Merci… d’autres interventions ? »

* **Intervention dans l’assemblée**

« Bonjour. J'ai fait un film avec Hélène Pravong et Jessica à Rennes… J'étais content de le faire. J'ai réussi à faire le film avec Hélène et mes collègues. Je m'excuse pour mon collègue qui n'est pas là aujourd'hui, il aurait adoré venir, mais il a eu un problème. Ce n'est pas évident pour les handicapés.

Pour la suite, pour une exposition, on me dit 2025… Souvent, ce n'est pas évident. À qui faut-il s'adresser ? Souvent, on dit... je me suis renseigné pour 2024, on m'a dit que pour 2025, c'était déjà complet.

Ce n'est pas évident pour les gens comme moi, handicapés, de se renseigner.

Les places sont déjà prises par les gens « normaux »… C'est une discrimination pour moi, j'ai l'impression… J'essaie d'exposer, ce n'est pas évident pour moi. J'ai réussi à exposer un peu, mais ce n'est pas évident. Il faut s'adresser à qui ? On me dit peut-être 2024 ou 2025…

Nous, handicapés, on a le droit aussi d'exposer ! »

* **Franck Vialle, directeur de Films en Bretagne (modérateur) :**

« Merci pour votre témoignage… un autre par là… ? »

* **Intervention dans l’assemblée**

« Bonjour. J'ai réalisé un film documentaire à partir de l'année 2022 : nous sommes partis avec un groupe de personnes sourdaveugles dans le désert du Sahara tunisien…

Pour rebondir par rapport à ce que disait Christian Ryo… le cinéma et l'accessibilité, c'est compliqué ! C'est très vrai ! … Nous avons essayé, avec une association des Côtes-d'Armor, de rendre les choses un peu différentes, avec ce film documentaire d'1h45 qui a eu son visa d'exploitation en juin dernier et qui a commencé sa petite vie dans les cinémas en Côtes-d'Armor.

Samedi prochain, ici, il sera diffusé dans le cadre d'un festival du documentaire d'aventures.

Ce que je voulais vous dire, ayant fait l'expérience lors des premières diffusions où le projectionniste avait diffusé la 2e piste du film qui contenait l'audiodescription : on a un peu « flashé » sur le concept, ce n'était pas prévu, de pouvoir diffuser les dialogues, la musique et tout ce qui était dit, pour la partie du son pour les entendants et les voyants… On a eu le coup de cœur de diffuser l'audiodescription sur la même bande-son… C'est une décision qu'on a prise de la diffuser à chaque fois.

Ce film s'appelle « Nemchou : LA LIBERTÉ À PORTÉE DE MAIN »… c'est l'aventure de 6 personnes sourdaveugles accompagnées de professionnels qui font une marche d'une dizaine de jours avec une caravane de Touaregs et de dromadaires en Tunisie. »

* **Franck Vialle, directeur de Films en Bretagne (modérateur) :**

« Merci… Nous allons devoir nous arrêter là…Juste un message de l’équipe de radio KALON… »

* **Julien, radio KALON[[8]](#footnote-8)**

« Bonjour à tous. Je suis Julien, je suis animateur radio… Notre radio, radio KALON, est présente aujourd'hui sur l'événement Culture & Handicap… Nous sommes une radio à finalité d'insertion sociale et professionnelle de publics vulnérables, porteurs de handicaps… Moi, par exemple, je suis autiste et je suis animateur à la radio…

Si vous avez envie de venir à la radio, vous êtes les bienvenus…

Si vous souhaitez passer un message sur vous, ce que vous faites, sur le handicap, vous êtes les bienvenus…

On vous accueille avec plaisir. On est là encore tout l'après-midi ici sur l'événement.

* **Franck Vialle, directeur de Films en Bretagne (modérateur) :**

« Merci… Merci à Pascal Di Piazza pour l'interprétariat ! Merci pour Le Messageur aussi pour la retranscription ! »

1. ***Le Hublot :*** *La salle de théâtre dispose de 70 places et est accessible aux personnes à mobilité réduite. Le Hublot, « chantier de construction théâtrale », a ouvert ses portes en 1993 dans une ancienne usine de métallurgie à Colombes. L’activité du Hublot est guidée par deux convictions : la défense de la création contemporaine et le soutien aux jeunes compagnies. La philosophie du lieu est celle de l’ouverture : accompagner créateurs et publics dans une démarche de curiosité, d’innovation et de partage.
Lieu de fabrique interdisciplinaire dont l’axe principal reste le théâtre, le Hublot accueille chaque saison des jeunes compagnies en résidence, des créations et des stages. Le Hublot met en place avec les artistes en résidence et des structures scolaires, municipales ou associatives, toute une série d’actions culturelles ayant pour objectif de sensibiliser les publics aux œuvres et à la pratique artistique, y compris les publics les plus éloignés de l'offre culturelle. Spectacles à domicile, ateliers de pratiques amateurs, interventions en milieu scolaire, projets avec les centres sociaux et associations, événements hors les murs etc.* [↑](#footnote-ref-1)
2. ##  *Depuis 2017, C Lab développe des ateliers d’éducation aux médias et à l'information ainsi que des ateliers de création radiophonique à destination de différents publics.* ***C-Lab travaille en collaboration avec des structures diverses****,****à Rennes et dans tout le département d'Ille-et- Vilaine****: collèges et lycées, TAP, centres sociaux, maisons de quartier, MJC, centres de loisirs, foyers des jeunes, EHPAD, maisons d'arrêt, IME… Nos ateliers sont toujours conçus en concertation avec les équipes des structures partenaires, pour des projets pensés****au plus près des attentes et des besoins spécifiques des publics***

 [↑](#footnote-ref-2)
3. ***Thierry Séguin*** *est directeur du Centre national de création adaptée (CNCA) de Morlaix.* [↑](#footnote-ref-3)
4. ##  *AGEFIPH : Association de Gestion du Fonds pour l’Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées*

 [↑](#footnote-ref-4)
5. *En 1978, un groupe de comédien·ne·s, metteurs en scène, travailleurs sociaux, lancent un atelier théâtre avec sept personnes en situation de handicap mental. Le groupe dénonce l’absence sur les plateaux de théâtre de l’époque des personnes en situation de handicap mental et le fait que toute pratique artistique soit systématiquement associée au thérapeutique. Leur première création,*Pantins à vendre*, triomphe à l’Opéra de Lille et tourne pendant deux ans. L’atelier devient* ***la Compagnie de l’Oiseau-Mouche.*** *En 1981, l’Oiseau-Mouche devient une compagnie professionnelle avec vingt-trois postes de comédien·ne·s permanents. Les fonds publics associés à ce statut lui permettent de se structurer et de salarier une équipe permanente.
Une quarantaine d’artistes ont depuis dirigé les comédien·ne·s. Les spectacles créés constituent un répertoire foisonnant, où se croisent les esthétiques et les disciplines artistiques.
En 2013, l’Oiseau-Mouche obtient le label de compagnie conventionnée par le Ministère de la Culture. Elle quitte ainsi le statut de compagnie aidée au projet, pour devenir une compagnie soutenue au fonctionnement. Ce label est un signe de reconnaissance et de légitimité, qui vient récompenser trente-cinq ans de travail acharné. Entre 2013 et 2020, l’Oiseau-Mouche a poursuivi son travail d’ancrage et d’inscription dans les réseaux. Ses créations aux écritures contemporaines plurielles ont tourné partout en France et à l’étranger avec des passages remarqués dans des lieux reconnus et labellisés (CDN, scènes nationales, scènes conventionnées, festivals…) et une couverture médiatique nationale.* [↑](#footnote-ref-5)
6. *FALC : Facile à Lire et à Comprendre* [↑](#footnote-ref-6)
7. Inédit en France, le projet Handicap Innovation Territoire (HIT) vise à structurer sur une période de 8 ans (2020-2027) un territoire inclusif de référence. Pour ce faire, Lorient Agglomération, en collaboration étroite avec le Centre mutualiste de rééducation et réadaptation fonctionnelles de Kerpape et le centre d’innovation Biotech Santé Bretagne, pilote la mise en œuvre de 61 actions concrètes pour développer des solutions technologiques, de service ou organisationnelles innovantes.

Il s’agit pour Lorient Agglomération de répondre aux besoins des personnes en situation de handicap dans l’objectif d’assurer leur inclusion dans la vie du territoire à tous les niveaux : l’accès aux services publics, aux activités de loisirs ou professionnelles mais aussi leur implication dans la vie locale et citoyenne. En prise directe avec les grands enjeux du monde de demain, l’effet transformant du projet HIT est attendu en local comme au national, sur l'ensemble du parcours de vie des personnes en situation de handicap.

En savoir plus : [www.hit-lorient.bzh](http://www.hit-lorient.bzh) [↑](#footnote-ref-7)
8. Kalon signifie cœur, courage en Breton. L’association Radio Kalon a été créée en mars 2018, avec l’idée qu’il faut du cœur et du courage dans la vie pour s’en sortir lorsqu’on connait (ou qu’on a connu) la rue, la misère, la maladie, le handicap, qu’on a fui un pays....
Radio Kalon est reconnue association d’intérêt général et entreprise solidaire (agrément d’État ESUS). C’est une radio dont la finalité est l’insertion sociale et professionnelle de publics démunis en Bretagne par l’outil radio. Radio Kalon participe à l’insertion sociale et professionnelle de publics divers à travers des ateliers radio, des émissions radio, des reportages, des témoignages... Sa dimension est régionale. La radio est animée au quotidien par les personnes bénéficiaires et est à destination du grand public. Les publics sont sdf, migrants, jeunes déscolarisés, personnes porteuses de handicaps, patients atteints de troubles psychiques/mentaux, personnes en tig, seniors isolés....
Pour en savoir plus : [www.radiokalon.com](http://www.radiokalon.com) [↑](#footnote-ref-8)